



Séance ordinaire du lundi 7 juin 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un et le sept juin, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Environnement

Nombre de membres en exercice : 92

Présents :

Christian ASSAF, Geniès BALAZUN, Mathilde BORNE, Renaud CALVAT, Michel CALVO, Stéphane CHAMPAY, Bernadette CONTE-ARRANZ, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Zohra DIRHOUSI, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Hind EMAD, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Régine ILLAIRE, Frédéric LAFFORGUE, Max LEVITA, Eliane LLORET, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Jacques MARTINIER, Véronique NEGRET, Bruno PATERNOT, Yvon PELLET, Eric PENSO, Joël RAYMOND, René REVOL, Catherine RIBOT, Jean-Pierre RICO, François RIO, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle TOUZARD, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI. Paloma PERVENT, suppléante de Roger CAIZERGUES .

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Tasnime AKBARALY, Mohed ALTRAD, William ARS, Michel ASLANIAN, Jean-François AUDRIN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Emilie CABELLO, Michelle CASSAR, Roger-Yannick CHARTIER, Maryse FAYE, Mylène FOURCADE, Laurent JAOU, Guy LAURET, Nathalie LEVY, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Marie MASSART, Patricia MIRALLES, Julien MIRO, Arnaud MOYNIER, Laurent NISON, Clothilde OLLIER, Marie-Delphine PARPILLON, Céline PINTARD, Manu REYNAUD, Anne RIMBERT, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Jean-Luc SAVY, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Bernard TRAVIER, Joëlle URBANI, Joël VERA, Patricia WEBER.

Absent(es) / Excusé(es) :

Florence AUBY, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Abdi EL KANDOUSSI, Jean-Noël FOURCADE, Stéphanie JANNIN, Lionel LOPEZ, Jean-Luc MEISSONNIER, Cyril MEUNIER, Séverine MONIN, Philippe SAUREL

Environnement - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de valorisation des déchets - Rapport annuel du délégataire de service public de l'usine de méthanisation AMETYST - Exercice 2020 - Approbation

Monsieur François VASQUEZ, Vice-Président, rapporte :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est établi conformément aux dispositions de l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Il retrace les faits marquants de l'action de la Métropole en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et en donne les principaux indicateurs techniques et financiers. Le rapport et l'avis de l'Assemblée seront mis à disposition du public dans les conditions prévues aux articles L. 1411-13 et L. 2224-17-1 du CGCT.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT, le délégataire produit avant le 1^{er} juin de chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP) et une analyse de la qualité du service. Ce rapport doit donner lieu à une analyse.

A cet effet, le rapport du délégataire de la DSP relative à l'exploitation de l'usine de méthanisation AMETYST portant sur l'année 2020 a été réceptionné conformément aux dispositions contractuelles. Après analyse, des pièces complémentaires ont été demandées au délégataire. Ce rapport fera l'objet :

- D'une communication ultérieure au Conseil de Métropole par délibération au terme de son analyse détaillée ;
- D'une présentation et d'un examen en Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- D'une présentation et d'un examen en Commission de Contrôle des Comptes.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

La fermeture fin 2019 de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Castries a modifié de façon significative l'économie de la filière de traitement des déchets de la Métropole, générant dès 2020 une augmentation des dépenses de 10,5 M€. Une réflexion sur l'évolution à terme de la filière a été engagée au sein de la Direction Propreté et Valorisation des Déchets (DPVD) au cours de l'année 2019 et du 1^{er} semestre 2020, prenant notamment en compte les prochaines échéances des plus importants contrats :

- Le renouvellement des marchés de collecte au 1^{er} janvier 2023 ;
- Le renouvellement de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de méthanisation AMETYST au 1^{er} janvier 2025.

Complémentairement, les évolutions réglementaires de ces dernières années et plus récemment l'adoption de la Loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire conduisent Montpellier Méditerranée Métropole à devoir définir une nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets.

Sans attendre ces constats, le nouvel exécutif avait élaboré un programme ambitieux basé sur des objectifs d'évolution de la stratégie en matière de prévention et gestion des déchets, notamment au travers d'un objectif « zéro déchet ». Concrètement l'ambition est de réduire de 40 % à l'horizon de 3 ans le tonnage de déchets ménagers entrants sur l'unité AMETYST.

L'atteinte de cet objectif très ambitieux, qui va bien au-delà des objectifs réglementaires, passera nécessairement par :

- La prévention pour éviter la production de déchets ;
- Le tri à la source des biodéchets (fraction organique des déchets ménagers et petits déchets verts) pour les extraire des OMR.

Pour rendre ces leviers d'action opérants, il est prévu la mise en œuvre de la tarification incitative d'ici la mi-mandat. Cette stratégie doit permettre à moyen terme de maîtriser financièrement l'évolution du coût de la compétence déchets en diminuant drastiquement les coûts de transport liés au « tourisme des déchets » et les coûts de traitement qui sont aujourd'hui très inflationnistes du fait de la progression de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dans les prochaines années.

Plusieurs missions ont ainsi été lancées fin 2020 pour définir les modalités de mise en œuvre de cette stratégie :

- Définition du nouveau Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, avec l'objectif de son adoption à la rentrée 2021 ;
- Définition du schéma directeur de valorisation des biodéchets, dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » lancé conjointement en octobre 2020 par l'Ademe et la Région Occitanie, dont Montpellier Méditerranée Métropole a été déclarée lauréate, et dont les conclusions sont attendues au début de l'été 2021 ;
- Définition de la stratégie pour le déploiement de la tarification incitative, dont les conclusions sont également attendues à la mi-2021 ;
- Définition des niveaux de service et mode de gestion de la collecte, intégrant les conclusions de ces précédentes missions, en vue du lancement des consultations d'entreprises pour le renouvellement des contrats qui arriveront à échéance fin 2022.

La priorité de la nouvelle stratégie de Montpellier Méditerranée Métropole d'un objectif « zéro déchet » consiste en la valorisation des biodéchets et particulièrement l'accompagnement au compostage. Montpellier Méditerranée Métropole a ainsi présenté dans le cadre de l'Appel à Projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie » évoqué plus haut, les importants moyens déployés sur 3 ans pour la mise en œuvre de cette ambition concernant l'installation de 10 000 composteurs individuels, 700 composteurs de pied d'immeuble et 200 composteurs de quartier, et de nouvelles plateformes de compostage de proximité. Complémentairement, la transition de l'unité AMETYST dont les conditions d'exploitation ont d'ores déjà évolué s'inscrit donc désormais en synergie avec cette démarche d'excellence des composts.

La première phase de mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie est prévue dès 2021 sur une zone pilote composée de 10 communes de l'ouest du territoire (Grabels, Saint Georges d'Orques, Murviel-lès-Montpellier, Pignan, Lavérune, Saussan, Courmonterral, Cournonsec, Fabrègues, Villeneuve-lès-Maguelone) représentant majoritairement l'habitat pavillonnaire et des centres anciens (zone de la régie de collecte) et du quartier des Grisettes à Montpellier représentant l'habitat collectif.

A ce titre sont prévus le déploiement le plus large des composteurs individuels et composteurs collectifs (en pied d'immeubles et en établissements) ainsi que de composteurs de quartier (chacun composé d'au moins 5 modules de 800 litres). Des référents compostages seront désignés et formés dans les communes. Complémentairement seront installés des abris à bacs pour l'apport volontaire de biodéchets.

La communication et la sensibilisation relatives au déploiement de cette zone pilote prendront de multiples formes, en partenariat avec les communes.

Il est ainsi prévu de détourner à terme plus de 8 000 tonnes par an d'OMR en favorisant en priorité le traitement des biodéchets en proximité de leur zone de production.

La continuité du service pendant l'épisode de Covid-19

Le service public de gestion des déchets ménagers constitue un des piliers de l'hygiène et de la salubrité publique. Le maintien de sa capacité à garantir les niveaux de service nominaux a été la préoccupation permanente de la Direction de la Propreté et Valorisation des Déchets. Les services de collecte et traitement des déchets ménagers n'ont ainsi jamais été interrompus.

S'agissant du service des déchèteries, après avoir été fermées au début du confinement, les 20 déchèteries de la Métropole ont progressivement été ré-ouvertes sur rendez-vous, puis avec levée des rendez-vous à la fin du confinement. Au second confinement d'octobre 2020, l'ensemble des services, compris les déchèteries a été maintenu à son niveau de service nominal, sans aucune interruption.

Concernant la prévention des déchets

La loi Transition Energétique pour le Croissance Verte d'août 2015 porte à -10 % l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette ambition a été portée à -15 % à l'échéance 2025 pour la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire de février 2020.

L'objectif 2020 avait d'ores et déjà été atteint dès 2017 sur le territoire métropolitain grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) engagé en 2011 d'une part, et du programme de rénovation des déchèteries d'autre part, lequel vise à moderniser les 20 Points Propreté de la Métropole dans le respect du règlement limitant les apports en gros volumes. Il s'est vu consolidé une nouvelle fois en 2020

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé les réflexions dans le cadre de la loi « Agec » qui dispose que « les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés et ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ».

Parmi les actions ayant contribué à ce résultat en 2020 l'on peut citer en particulier :

- 20 000 autocollants STOP PUB distribués par les guichets uniques ;
- 2 200 composteurs individuels distribués et 63 sites collectifs (résidences, établissements d'enseignement, sites de bureaux) équipés gratuitement. 247 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules. Par ailleurs, la Métropole s'est rapprochée des Conseils de quartier et des associations locales pour mettre en place et co-gérer des composteurs de quartier, à l'instar de celui des Grisettes mis en place à l'été 2017. 5 nouveaux sites ont ainsi été installés en 2020 ;
- La promotion du réemploi au travers de collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier) ;
- À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 21 au 29 novembre, et dans le cadre de sa politique zéro déchet, Montpellier Méditerranée Métropole a proposé des animations de sensibilisation à la réduction des déchets et des solutions à mettre en œuvre au quotidien pour y parvenir :
 - ✓ 36 animations scolaires sur le compostage et la réduction des déchets assurés par l'association APIEU dans des écoles de tout le territoire ;
 - ✓ 25 écoles du territoire ont participé à la collecte de jouets au profit d'Emmaüs ;
 - ✓ Dans un souci de développer l'éco-exemplarité de ses agents, un quizz interne sur la thématique de la réduction des déchets à destination des agents de la métropole de Montpellier, de la Ville de Montpellier et du CCAS a été organisé. Les gagnants ont remporté un kit zéro déchet composé d'éléments achetés chez des commerçants du centre-ville de Montpellier ;
 - ✓ Montpellier Méditerranée Métropole a lancé une grande campagne de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des habitants et des habitantes du territoire.
- À l'occasion de la semaine nationale de sensibilisation des commerçants au zéro déchets, Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu un dispositif incitant commerçants et clients à utiliser des emballages réutilisables. Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec l'association Montpellier Zéro Déchet, a ainsi mis à disposition des habitants un macaron autocollant à distribuer dans les commerces alimentaires de proximité afin de réduire les déchets liés aux emballages. Les habitants de la Métropole peuvent récupérer gratuitement des macarons autocollants dans les 31 guichets uniques de la Métropole puis peuvent les proposer à leurs commerçants, pour qu'ils soient affichés dans une zone bien visible dans leur boutique. Les commerçants qui affichent le macaron, manifestent ainsi leur soutien, et acceptent les contenants propres et secs de leurs clients (sac à vrac, sac à pain, bocaux, tasse à café...) ;
- La Métropole a enfin renouvelé pour 3 années supplémentaires la convention conclue avec ACM Habitat, finançant notamment deux postes d'éco-messagers au sein de l'office public de manière à sensibiliser les résidents au tri, mais aussi à la réduction des déchets et à la propreté.

Enfin, tel que déjà mentionné, le lancement du 2^{ème} Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés a été mis en chantier fin 2020 en vue de son approbation par le Conseil de Métropole à la rentrée 2021 afin d'atteindre les nouvelles ambitions réglementaires.

Concernant la collecte et le tri des déchets

L'effort a ainsi principalement porté en 2020 sur la simplification des consignes de tri. En juillet 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a fait partie des 31 collectivités sélectionnées dans le cadre du Plan de performance des territoires de Citeo. La modernisation du centre de tri a rendu obsolètes les collectes sélectives du papier, le nouveau centre de tri permettant une valorisation plus poussée des gisements papiers collectés en mélange. Ainsi, la collecte des papiers a été interrompue, les bénéficiaires étant invités à se reporter sur le bac de tri jaune.

L'ensemble des habitants a ainsi bénéficié en 2020 avec la remise en service du centre de tri Demeter modernisé, de la simplification du geste de tri à l'ensemble des emballages plastiques et petits aciers et aluminium.

Pour accompagner l'augmentation des volumes de tri, les volumes de bacs jaunes ont été augmentés à la demande des particuliers et les autocollants sur les nouvelles consignes de tri distribués dans toutes les boîtes à lettres des habitants détenteurs de bac individuel.

Enfin, 138 colonnes d'apport volontaire ont été installées sur le domaine public dans les secteurs où les volumes de tri en bacs restaient insuffisants réparties comme suit :

- 40 colonnes enterrées (13 verre, 19 Tri Sélectif, 8 Ordures Ménagères) ;
- 98 colonnes aériennes (42 verre, 38 Tri Sélectif, 18 Ordures Ménagères)

Concernant le traitement et la valorisation des déchets

L'unité de méthanisation AMETYST

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de l'usine AMETYST a pris effet le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 10 ans, soit une échéance au 31 décembre 2024. La société éponyme AMETYST assure l'exploitation de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés (OMR) et des biodéchets collectés en porte-à-porte de la Métropole, par méthanisation avec valorisation organique et énergétique.

AMETYST a traité en 2020 la totalité des 126 862 tonnes de déchets résiduels (125 109 tonnes) et bio déchets (1 753 tonnes) collectés sur le territoire de la Métropole, tonnage resté stable par rapport à 2019 (en très légère augmentation de 0,2 %) après une diminution de 2,4 % en 2019 et une baisse déjà enregistrée de 1,1 % en 2018, (à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activité économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal).

L'unité AMETYST a également accueilli 6 321 tonnes de déchets tiers, en forte baisse par rapport à 2019 du fait de l'interruption des apports en provenance de l'unité Néoval de Salindres.

Le procédé « d'ultracriblage » mis en œuvre dans le cadre du contrat de délégation de service public démarré au 1^{er} janvier 2015 a permis de produire 33 197 tonnes de compost conformes à la norme NFU 4051 qui ont été valorisées dans leur grande majorité dans un rayon de 60 kilomètres. 2 172 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont également été extraites et valorisées. La production d'énergie s'est établie à 34 358 MWh électriques et thermiques valorisés en auto consommation, revente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint Roch (36 791 en 2019). À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes dont la réalisation est en cours de finalisation seront alimentés depuis AMETYST.

Il convient de noter que dans le cadre des travaux relatifs au décret dit « socle commun des Matières Fertilisantes et Supports de Culture (MFSC) - critères de qualité agronomique et d'innocuité selon les conditions d'usage pour les matières fertilisantes et les supports de culture », une étude d'impact a été menée fin 2020 par la Direction Générale de l'Alimentation (DG..) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de lister et de quantifier les changements que pourraient induire la nouvelle réglementation sur la mise en marché et l'utilisation des MFSC ainsi que les impacts économiques sur les filières.

En l'état les prescriptions du projet de « socle commun des MFSC » ne permettraient plus aucun retour à la terre des composts NFU 44051 issus de la fraction OMR de l'unité AMETYST et obligerait à leur stockage en ISDnD, d'autant que la date d'application envisagée (mi-2022) ne permet pas d'envisager les solutions pour la reconversion de la filière pour l'ensemble des tonnages actuellement produits, alternatives à l'élimination qui semble dès lors la seule perspective.

L'installation de pré-traitement des effluents, opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique, fonctionne également conformément aux performances contractuelles. Par ailleurs, les travaux d'amélioration de l'exploitabilité du réseau biogaz afin d'assurer les opérations de maintenance de manière efficace en limitant les pertes d'exploitation débuté mi-2019 ont été achevés fin 2020.

En ce qui concerne le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'installation, celui-ci fait l'objet d'un contrôle technique et financier, effectué par un groupement de sociétés spécialisées, désignées par la Métropole. Le contrôle technique porte sur les performances de l'usine, la bonne réalisation de l'entretien et de la maintenance, ainsi que l'enveloppe de travaux d'amélioration dus annuellement par l'exploitant. Des visites semestrielles du site ont lieu à cet effet.

Concernant la qualité de service public, on peut rappeler qu'en 2019, AMETYST a mis en place et obtenu conformément à son engagement contractuel, la certification énergétique ISO 50 001, qui a favorisé l'optimisation de la consommation électrique. Les eaux usées industrielles brutes sont quant à elles partiellement reprises dans le process, limitant ainsi la consommation d'eau. Leur surplus est envoyé vers la station interne de pré-traitement construite en 2016 dans le cadre du contrat de DSP. Les eaux pré-traitées sont ensuite envoyées vers le réseau collectif d'eaux usées, pour traitement final à la station d'épuration MAERA. Les trois biofiltres destinés au traitement de l'air présentent un bon rendement épuratoire, les valeurs limites de rejet sont parfois en très léger dépassement, mais la trace olfactive est en très nette diminution comme l'attestent les riverains régulièrement rencontrés dans le cadre du comité de suivi.

Le rapport annuel du délégataire sur les comptes de la délégation de service public gérée par la société dédiée AMETYST (délégataire Novergie – filiale de SUEZ), montre en 2020 une forte amélioration du résultat net comptable, excédentaire à hauteur de 1 175 161 €.

Ce rapport transmis conformément à l'article 65 du contrat de DSP nécessitera un examen approfondi en Commission de Contrôle des Comptes (CCC) et en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Métropole. Dans l'attente de ce temps d'analyse et de ces consultations, il ressort les premiers éléments suivants qui peuvent être retranscrits dans le présent Rapport sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets ménagers et assimilés, sous réserve des conclusions du rapport du CAC sur les comptes annuels 2020 en attente de transmission à ce jour.

L'ensemble des produits d'exploitation s'élève à 19 573 K€ en hausse de 1 % par rapport à 2019, dont 17,7 M€ pour le chiffre d'affaires qui apparaît quant à lui en baisse de -441 K€.

Les recettes issues du traitement des déchets s'élèvent à 13,1 M€ (soit 2/3 des produits) ; elles s'affichent en hausse de +703 K€ soit +5,6 % par rapport à 2019. Elle se composent notamment conformément à l'application de l'Avenant 2 de la nouvelle « redevance transport » d'un montant de 2 M€, et la suppression consécutive de la redevance « refus » initiale.

L'avenant 2 prévoit ainsi entre autres, suite à la fermeture de l'ISDnD de Castries depuis la fin de l'année 2019, deux modifications contractuelles importantes pour prendre en compte l'éloignement des exutoires pour les refus produits par AMETYST :

- La modification de la « Redevance FTransport », le transport étant confié aux risques et périls d'AMETYST afin de gérer à flux tendu. Pour se faire la rémunération initialement forfaitaire est remplacée par une nouvelle redevance prenant en compte les distances de transport vers de nouvelles installations de traitement des déchets ;
- La disparition consécutive de la redevance « Rrefus » destinée à rémunérer AMETYST pour le transport et le traitement des refus produits par les déchets de Montpellier Méditerranée Métropole, excédentaires à la capacité de 64 150 tonnes maîtrisée par la Métropole ou que cette dernière n'aurait pas été en capacité de traiter.

Quatre principaux postes expliquent la baisse du chiffres d'affaires général :

- Le traitement des biodéchets tiers à hauteur de 550 K€, en forte baisse de -545 K€, notamment liée à la baisse du volume des Biodéchets Tiers ;
- Les recettes de valorisation énergétique s'élevant à près de 3,6 M€ diminuent de -389 K€ par rapport à 2019 soit -10 %, en lien notamment avec la baisse du volume vendu ;
- Les recettes issues de la valorisation matière ferreux et non ferreux diminuent de -96 K€, du fait de l'effondrement des cours des matières à recycler ;

- Enfin, les recettes issues du compost diminuent de -73 K€, la valorisation s'élevant à 19 K€ en 2020.

Concernant les charges d'exploitation, elles s'élèvent à 18 350 K€ en baisse de - 6% par rapport à 2019. Les charges fixes sont de 7 830 K€ en 2020, en légère baisse de -1%, et s'élevaient à 7 892 K€ en 2019 et à 7 682 K€ en 2018. Les coûts d'évacuation de refus s'affichent significativement plus bas qu'en 2019, soit 4 292 K€ (contre 4 666 K€ en 2019).

L'entretien et le renouvellement a représenté 2,7 M€ sur l'année, dont 1,7 M€ au titre du GER contractuel. En 2020, la masse salariale qui s'élève à 2,7 M€ s'affiche légèrement inférieure aux exercices précédents (-223 K€ soit -8 %), et représente 17 % des charges. A l'inverse, les charges liées au personnel intérimaire augmentent de +226 K€ soit +23 %, notamment du fait du renfort de personnel en période de crise sanitaire. Le premier confinement national du 17 mars au 11 mai 2020 aura nécessité l'application pour la première fois du Plan de Continuité d'Activité. Il a mobilisé un effectif et son encadrement opérationnel pour assurer la continuité du service public de la réception des déchets et maintenir un haut niveau de sécurité sur l'IPCE.

Les achats de fournitures d'entretien non stockables et d'électricité ont fortement progressé d'un montant de 3,4 M€ contre 2 M€ en 2019. Le délégataire bénéficie des installations et de la capacité résiduelle de l'usine pour traiter les déchets tiers. Le délégataire verse à la Métropole une participation pour l'utilisation de l'usine au traitement des déchets tiers. En 2020, le montant s'est élevé à 126 176 € (pour 92 K€ en 2019).

La fermeture des déchetteries durant le confinement a provoqué une pénurie de la ressource en déchets verts. L'ajout de déchets verts étant indispensable dans la phase finale du process pour la fabrication d'un compost de qualité (hygiénisation des boues de digestion, capacité à la structuration), AMETYST a fait appel à des stocks de déchets verts sur l'ensemble du territoire régional pour pallier cette difficulté d'approvisionnement.

Le délégataire a réalisé des investissements à hauteur de 12 M€ au 31 décembre 2019 depuis le début du contrat, pour une valeur nette comptable au 31 décembre 2020 de 5,7 M€. Seuls des travaux relatifs à un automate de sécurité ont été réalisés sur l'exercice 2020 pour une valeur de 40 K€.

Dans la part de résultat net à hauteur de 1 175 K€, le résultat d'exploitation s'affiche donc à hauteur de 1 222 K€. Le résultat financier s'affiche à hauteur de -90 K€ et le résultat exceptionnel à hauteur de 96 K€. Le résultat net comptable comprend également de l'impôt sur les sociétés et une participation et intéressement des salariés pour un montant global de 54 K€.

La succession des exercices négatifs ayant entraîné des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, la recapitalisation de la société a été entérinée en 2020 conformément aux dispositions du Code de commerce. Ce point sera à confirmer avec le délégataire.

Le montant des capitaux propres au 31/12/2020 s'élève à 2 504 523,76 €.

L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries (ISDnD)

Mise en service en septembre 2008, l'ISDnD de Castries accueillait les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte à porte, les déchets de nettoyage de voirie des communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation Amétyst. Au 30 novembre 2019, date de fin d'exploitation de l'installation, les apports sur l'installation se sont ainsi élevés à 69 027 tonnes, pour atteindre un tonnage total de 414 881 tonnes, conforme au tonnage autorisé de 415 000 tonnes.

L'année 2020 a été consacré à l'instruction du dossier de cessation d'activité en vue de la réalisation des travaux de couverture définitive du site en 2021.

L'extension et la modernisation du centre de tri DEMETER

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Pendant 25 ans, il a accueilli les collectes sélectives des 31 communes membres.

Au terme des études menées en 2013, il a été décidé de procéder à l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente propriété de la Métropole pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an, permettant ainsi de limiter les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase travaux.

Après l'attribution fin 2017 du marché global de performance pour la conception, construction et exploitation du process, puis la délivrance du permis de construire le 25 octobre 2018, et de l'autorisation d'exploiter le 26 décembre 2018, les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2019. L'ancien process a été démonté en juin 2019 pour permettre l'installation des nouveaux équipements. Pendant cette période, les déchets recyclables ont été détournés pour traitement auprès de différents centres de tri.

La remise en service industriel de l'installation a eu lieu tout début 2020 conformément au planning prévisionnel, dans le respect du planning et de l'enveloppe financière prévisionnels. Les essais de vérification de performances initialement programmés au printemps 2020 ont dû être reprogrammés à l'automne du fait de l'épidémie de Covid-19 et la réception des installations a été prononcée fin 2020, engageant le contrat d'exploitation pour une durée de six ans.

L'extension des consignes de tri a entraîné une augmentation des tonnages de déchets recyclables. 25 196 tonnes ont ainsi été admises sur le centre de tri DEMETER en 2020, dont 107 tonnes en décembre 2020 en provenance du Syndicat Centre Hérault au titre de la convention conclue pour le tri des déchets du syndicat. Il convient toutefois de noter que l'extension des consignes de tri s'est accompagnée sur la Métropole comme sur l'ensemble du territoire national d'une augmentation significative de taux de refus et d'indésirables qui s'établissent désormais autour de 30 % en lieu et place des 25 % constatés avant modification des consignes. Des actions de communication et sensibilisation correctrices seront menées en 2021.

La valorisation des déchets végétaux

La valorisation des déchets verts, principalement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole, est assurée pour partie par la plate-forme de valorisation de Grammont entièrement rénovée et exploitée en régie: en 2020 elle a traité 17 891 tonnes en provenance des déchèteries de la moitié Est du territoire communautaire, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts. La majorité des végétaux reçus a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation AMETYST pour servir de structurant à la maturation des digestats, ou encore aux stations d'épuration des eaux usées de Baillargues et Fabrègues pour servir à la fabrication de composts de boues.

6 594 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de l'Ouest de la Métropole ont été traitées par l'établissement Véolia de Pignan, bénéficiaire d'un marché public de prestations de service passé avec la Métropole. Elles ont été, soit broyées et utilisées en co-produits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostées sur place.

L'unité de valorisation énergétique Ocréal

Le marché conclu avec la société OCREAL et les obligations relatives à la délégation de service public transférées du syndicat mixte « Entre Pic et Etang » sont arrivés à échéance au 30 juin 2019. Dans le cadre des contrats conclus pour l'élimination des refus des installations de traitement et des déchets ultimes de la Métropole, l'unité OCREAL est intégrée dans le panel des installations d'accueil.

Actions de communication

Une grande campagne pluri annuelle de communication sur le tri des déchets et la propreté a été lancée à l'automne 2015 et s'est poursuivie en 2020. Elle vise à sensibiliser dans la durée les habitants afin d'entraîner des évolutions de comportement par l'utilisation répétée de messages sur différents supports : affiches, presse, réseaux sociaux, audiovisuel. Simultanément, l'accent a été mis en 2020 sur la participation des habitants aux différentes actions de prévention des déchets et de propreté urbaine au travers notamment des opérations de nettoyage citoyens, de la distribution de cendriers de poche, de l'installation des composteurs de quartiers et de l'animation du « grand jeu de la propreté » dans les classes des écoles primaires.

Ainsi, les agents de proximité et les messagers de la prévention et du tri ont joué un rôle central dans le dispositif de sensibilisation : ils ont porté les messages du tri et de la prévention des déchets sur de nombreuses manifestations.

Ils ont par ailleurs accompagné 63 opérations de collecte mobile tout au long de l'année 2020 (hors juillet et août) sur le quartier Centre de Montpellier à l'aide de la remorque de tri (mini déchèterie) et contribué activement à la réussite du démarrage des composteurs collectifs. La seconde phase (début 2020) de la mise en place de l'extension des consignes de tri a enfin été l'occasion d'une grande campagne de communication. En 2020, les messages et supports d'information sur les nouvelles consignes de tri ont été largement diffusés (dans les boîtes à lettres, dans les locaux poubelles, sur les bacs).

Information et prise en charge des demandes des usagers

Un numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 permet aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement du tri et des collectes. Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des bacs de collecte et prend en charge les doléances exprimées par les usagers vis-à-vis des services de collecte et de nettoyage. En 2020, 52 697 appels ont été servis par ce standard.

Par ailleurs, depuis fin 2012, le formulaire internet "e-service" vient compléter les services au citoyen et près de 35 204 formulaires ont été enregistrés en 2020, en grande partie au travers des guichets uniques présents dans chaque commune.

Au total, ce sont donc 87 901 demandes qui ont été traitées par les services au titre de la gestion des déchets et de la propreté.

Par ailleurs, s'agissant du service des déchèteries, après avoir été fermées au début du premier confinement 2020, les 20 déchèteries de la Métropole ont progressivement été ré-ouvertes sur rendez-vous. Ce numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 a ainsi permis aux usagers d'obtenir un rendez-vous pour s'y rendre. A ce titre, 19 715 appels ont été reçus ainsi que 2 390 formulaires internet traités.

En terme de bilan quantitatif d'activité, les éléments à retenir sont les suivants :

Ordures Ménagères et Assimilées	Tonnages collectés 2020
Collecte de déchets résiduels en porte à porte (Bacs gris)	129 044
Collectes sélectives en porte à porte (hors encombrants): Bacs jaunes et orange + collectes spécifiques (emballages légers, verre, cartons)	28 551
Collectes sélectives en apport volontaire (Verre)	11279

Dépôts en déchèteries et autres encombrants	Tonnages collectés 2020
Déchèteries	68 205
Encombrants collectés en porte à porte	9 179

Soit un total de 246 258 tonnes collectées en 2020, soit 521 kg par habitant, ratio en diminution sensible par rapport à 2019 (540 kg/hab), en raison principalement d'une diminution des OMR collectés en porte à porte et des dépôts de déchets végétaux en déchèteries. Outre les effets liés à l'épidémie de Covid-19, cette amélioration du bilan déchets est à mettre sur le compte des premiers effets de la politique de développement du compostage collectif, d'une population chaque année un peu plus sensibilisée à la réduction des déchets, mais aussi du facteur climatique (en ce qui concerne la baisse de la production de déchets verts).

Les principales données financières :

Le montant total des dépenses d'investissements pour 2020 s'élève, hors amortissement, à 12 083 214 € TTC et celui des dépenses de fonctionnement, hors dépenses de personnels et frais de structure, à 77 951 963 € TTC.

Les principaux postes de dépenses sont détaillés ci-dessous :

Concernant la prévention et la collecte des déchets :

En dépenses de fonctionnement :

- Contrats de prestations de collecte: 23,83 M€ TTC
- Contrat de gestion des Points Propreté (déchèteries) : 5,19 M€ TTC
- Contrat de maintenance des bacs de pré-collecte : 0,93 M€ TTC

En dépenses d'investissement :

- Achat et entretien de matériels de pré-collecte et de tri : 1,57 M€ TTC

Concernant le tri, le traitement et la valorisation des déchets :

En dépenses de fonctionnement :

- Contrat de DSP de l'unité de méthanisation AMETYST : 14,88 M€ TTC
- Contrats de transferts et traitement de déchets ultimes : 15,69 M€ TTC
- Contrat d'exploitation du centre de tri Demeter : 6,23 M€ TTC
- Contrat d'exploitation de l'ISDND : 0,46 M€ TTC
- Tri des encombrants et valorisation des déchets de bois : 2,93 M€ TTC

En dépenses d'investissement :

- Travaux liés à l'exploitation de l'ISDND : 1,07 M€ TTC
- Travaux sur le centre de tri Demeter : 5,28 M€ TTC

En matière de recettes, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux de 11,25 % est constant depuis 2009, a généré 76,24 M€ de recettes. Les collectes sélectives ont généré environ 6,31 M€ de recettes, dont 5,05 M€ de soutiens des éco organismes intervenant dans le cadre des filières REP et 1,26 M€ provenant de la vente des matériaux recyclables et droits d'entrée à la plate-forme de Grammont. La redevance spéciale a représenté une recette de 3,43 M€ en 2020.

Les diverses recettes de gestion courante ont généré 1,52 M€.

L'ensemble de ces éléments a été présentée à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 26 mai 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :

- D'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;
- D'autoriser sa diffusion aux 31 communes membres ;
- D'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 81 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 18/06/21

Pour extrait conforme,

Monsieur Le Président

Signé.

Michaël DELAFOSSE

Publiée le : 18 juin 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20210607-158777-AR-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 18/06/21

Liste des annexes transmises en préfecture:

- 2021_3M_rpqs_dechets_exercice2020_BD_pages.pdf

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



RAPPORT ANNUEL 2020

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS**



Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des déchets ménagers. Le décret n° 2015-1827, pris en application de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), vient modifier le contenu du rapport en définissant les indicateurs d'ordre technique et financier.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2020 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par Montpellier Méditerranée Métropole dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet **www.montpellier3m.fr**.

Crédits photos Montpellier Méditerranée Métropole

Textes : Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets - SCORVAL / Maquette : La Fourmi Rouge

Sommaire

Chiffres clés

Présentation générale

Les temps forts de l'année 2020



1 La prévention des déchets p. 11

Engagements et actions pour la prévention des déchets, indices

2 La collecte p. 15

Flux collectés, contenants, règlement, types de collectes

3 La valorisation p. 25

Valorisation matière, organique et énergétique

4 Le traitement p. 29

Unité AMETYST, centre DEMETER, ISDND Castries, Grammont, OCREAL

5 L'exploitation des Points Propreté p. 35

Installations, programme de modernisation, filières, accueil des professionnels

6 La communication p. 39

Temps forts 2020, n° gratuit, partenariats

7 L'administratif et le financier p. 43

Financement du service, dépenses, recettes

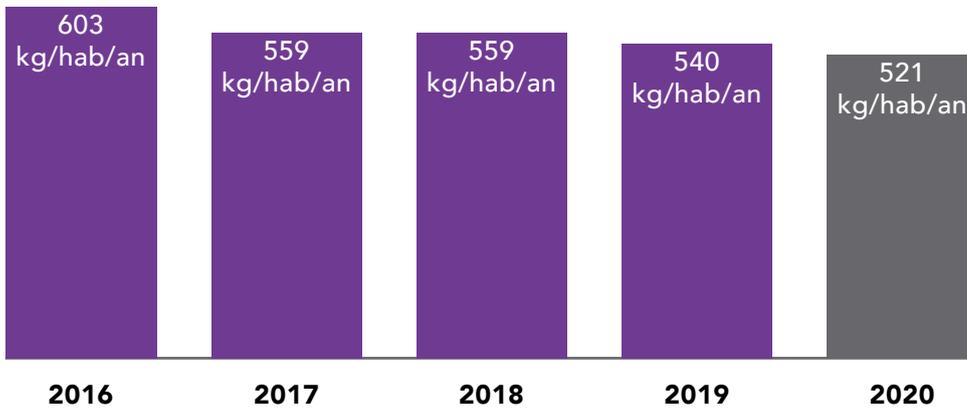
8 Perspectives 2021 p. 47

Rénovations, démarches et expérimentations, sensibilisation



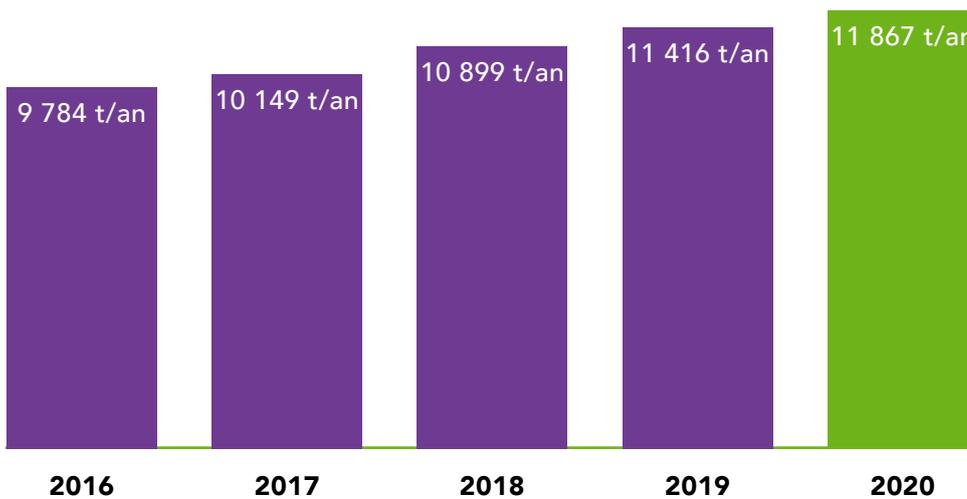
Chiffres clés

Production annuelle de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant



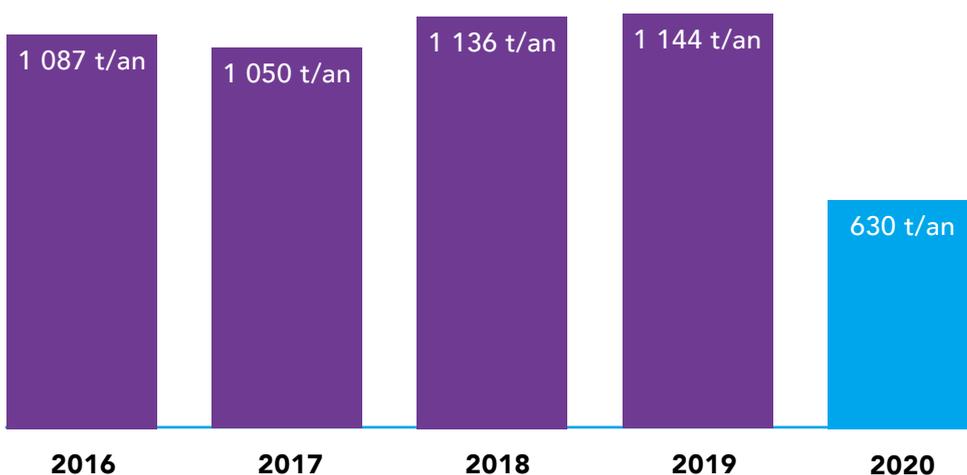
Une diminution progressive des DMA à consolider et accélérer dans les prochaines années.

Tonnage « verre » collecté sélectivement (tonnes/an)



Grâce aux efforts réalisés sur l'équipement en Points d'Apport Volontaire (plus de 1 000 conteneurs aujourd'hui en place), le tonnage de verre continue d'augmenter.

Tonnage « textile » collecté en Points Verts (apport volontaire) (tonnes/an)



Un tri des textiles usagés à redynamiser.

Tonnage « recyclables secs » collecté (bacs et sacs jaunes) (milliers de tonnes/an)



Tonnage entrant en Points Propreté (déchèteries) (milliers de tonnes/an)



Présentation générale

Le territoire

31 communes composent aujourd'hui le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole pour 472 217 habitants (population INSEE 2017).

Sa ville centre, Montpellier, compte 285 121 habitants.

Sa croissance démographique est la plus élevée de France et 50% de sa population à moins de 34 ans.

Chaque mois, elle accueille plus de 300 nouveaux arrivants.



Le projet de territoire « Montpellier Métropole Territoires », initié en 2014, a pour objectif principal de fixer un cap à un développement durable et équilibré du territoire, respectueux de l'échelle communale. En ce sens, cette démarche intègre, enrichit et définit les grands principes d'organisation spatiale

des politiques publiques de la Métropole, en matière d'accueil des populations et des entreprises, de déplacements, d'environnement, d'agroécologie et d'alimentation, de résilience, etc.

Compétences

A la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » déjà exercée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier depuis le 1^{er} janvier 2004 s'est ajoutée la compé-

tence « propreté des espaces publics » dans le cadre du transfert global au 1^{er} janvier 2015 de la compétence « création, entretien et aménagement des voiries et espaces publics ».

L'historique

En 2016, la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets (DPGD) est ainsi devenue la Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets (DPVD) de Montpellier Méditerranée Métropole. Suite au transfert de la compétence « voirie » à la Métropole, la propreté des espaces publics a ainsi été confiée à la DPVD sur le territoire de la ville de Montpellier et aux pôles « voirie » de la Direction des Services au Territoire sur les autres communes.

Les missions

La DPVD de Montpellier Méditerranée Métropole développe une gamme de missions dans le but d'assurer la propreté de l'espace public sur la ville de Montpellier et la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés collectés sur l'ensemble du territoire métropolitain, à savoir :

- la politique de prévention des déchets,
- les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables,
- la gestion des équipements de proximité (déchèteries et colonnes d'apport volontaire),
- l'exploitation du centre de tri DEMETER des déchets re-

cyclables secs,

- l'exploitation de l'unité de méthanisation AMETYST),
- l'exploitation de la plateforme de broyage des déchets végétaux de Grammont,
- la gestion des contrats de valorisation des Déchets recyclables et de traitement et d'élimination des déchets ultimes,
- le développement des nouvelles filières de valorisation.
- le suivi post-exploitation des installations de stockage des déchets non dangereux de Castries et du Thôt

Les équipements



Les temps forts de l'année 2020

11 867

tonnes de verre collectées en 2020

1 806

tonnes de textile collectées en 2020

25 196

tonnes de recyclables secs collectées en 2020

Objectif territoire zéro déchets

La fermeture fin 2019 de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Castries a modifié de façon significative l'économie de la filière de traitement des déchets de la Métropole, générant dès 2020 une augmentation des dépenses de plus de 10 M€. Une réflexion sur l'évolution à terme de la filière a été engagée au sein de la Direction Propreté et Valorisation des Déchets (DPVD) au cours de l'année 2019 et du 1^{er} semestre 2020, prenant notamment en compte les prochaines échéances des plus importants contrats :

- Le renouvellement des marchés de collecte au 1^{er} janvier 2023 ;
- Le renouvellement de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de méthanisation Ametyst au 1^{er} janvier 2025.

Complémentaire, les évolutions réglementaires de ces dernières années et plus récemment l'adoption de la Loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire conduisent Montpellier Méditerranée Métropole à devoir définir une nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets.

Sans attendre ces constats, le nouvel exécutif avait élaboré un programme ambitieux basé sur des objectifs d'évolution de la stratégie en matière de prévention et gestion des déchets, notamment au travers d'un objectif « zéro déchet ». Concrètement l'ambition est de réduire de 40% à l'horizon de 3 ans le tonnage de déchets ménagers entrants sur l'unité Ametyst. L'atteinte de cet objectif très ambitieux, qui va bien au-delà des objectifs réglementaires, passera nécessairement par :

- La prévention pour éviter la production de déchets,
- Le tri à la source des biodéchets (fraction organique des dé-

chets ménagers et petits déchets verts) pour les extraire des OMR.

Pour rendre ces leviers d'action opérants, il est prévu la mise en œuvre de la tarification incitative d'ici la mi-mandat. Cette stratégie doit permettre à moyen terme de maîtriser financièrement l'évolution du coût de la compétence déchets en diminuant drastiquement les coûts de transport liés au « tourisme des déchets » et les coûts de traitement qui sont aujourd'hui très inflationnistes du fait de la progression de la TGAP dans les prochaines années.

Plusieurs missions ont ainsi été lancées fin 2020 pour définir les modalités de mise en œuvre de cette stratégie :

- Définition du nouveau Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, avec l'objectif de son adoption à la rentrée 2021.
- Définition du schéma directeur de valorisation des biodéchets, dans le cadre de l'Appel à Projets *Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie* lancé conjointement en octobre 2020 par l'Ademe et la Région Occitanie, auquel Montpellier Méditerranée Métropole s'est portée candidate, dont les conclusions sont attendues au début de l'été 2021.
- Définition de la stratégie pour le déploiement de la tarification incitative, dont les conclusions sont également attendues au début de l'été 2021.
- Définition des niveaux de service et mode de gestion de la collecte, intégrant les conclusions de ces précédentes missions, en vue du lancement des consultations d'entreprise pour le renouvellement des contrats qui arriveront à échéance fin décembre 2022.

La continuité du service pendant l'épisode de COVID 19

Le service public de gestion des déchets ménagers constitue un des piliers de l'hygiène et de la salubrité publique. Le maintien de sa capacité à garantir les niveaux de service nominaux a été la préoccupation permanente de la Direction de la Propreté et Valorisation des Déchets.

Les services de collecte et traitement des déchets ménagers n'ont ainsi jamais été interrompus.

S'agissant du service des déchèteries, les 20 déchèteries de la Métropole ont été fermées au début de la période de confinement parce que l'évacuation des déchets occasionnels des particuliers n'était jusqu'alors pas considérée comme un acte essentiel de la vie des habitants invités au confinement, et que l'arrêt de certains exutoires ne permettait plus l'évacuation de catégories déchets déposés en déchèteries (gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'ameu-

blement, déchets diffus spécifiques).

Le service de collecte des encombrants des ménages en porte-à-porte a quant à lui néanmoins été maintenu.

Pour les déchets végétaux, une communication spécifique a été diffusée pour inciter les usagers à valoriser, autant que faire se peut, leurs déchets de jardinage à la parcelle (compostage, mulching...) et à reporter, autant que possible, les gros travaux de jardinage.

Cependant, du fait de certaines actions de taille ne pouvant être reportées, notamment pour la lutte contre le risque incendie (OLD), il a été proposé de ré-ouvrir partiellement dès le 22 avril les déchèteries sur prise de rendez-vous préalable, afin de permettre l'accueil exclusif des déchets végétaux des particuliers et artisans dans le respect du règle-

ment des installations sur 9 installations maillant le territoire : Baillargues-Castries, Castelnaud-le-Lez, Mosson, Grabels, Près d'Arènes, Pérols, Villeneuve-les-Maguelone, Saint Jean de Védas et Pignan.

Progressivement, l'ensemble du parc de déchèteries a été ré-ouvert sur rendez-vous, puis avec levée des rendez-vous à la fin du confinement.

Au second confinement d'octobre, l'ensemble des services, y compris les déchèteries, a été maintenu à son niveau de service nominal, sans aucune interruption.

S'agissant du nouveau centre de tri Demeter, les essais de vérification de performances initialement programmés au printemps 2020 ont du être reprogrammés à l'automne.

L'unité Ametyst

AMETYST a traité en 2020 la totalité des 126 862 tonnes de déchets résiduels (125 109 tonnes) et bio déchets (1 753 tonnes) collectés sur le territoire de la Métropole, tonnage resté stable par rapport à 2019 (en très légère augmentation de 0,2%) après une diminution de 2,4% en 2019 et une baisse déjà enregistrée de 1,1 % en 2018, (à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activité économique qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal). L'unité AMETYST a également accueilli 6 321 tonnes de déchets tiers, en forte baisse par rapport à 2019 du fait de l'interruption des apports en provenance de l'unité Néoval de Salindres.

Le procédé « d'ultraciblage » mis en oeuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public démarré au 1^{er} janvier 2015 a permis de produire 33 197 tonnes de compost conformes à la norme NFU 4051 qui ont été valorisées dans leur grande majorité dans un rayon de 60 kilomètres. 2 172 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont également été extraites et valorisées. La production d'énergie s'est établie à 34 358 MWh électriques et thermiques valorisés en auto consommation, vente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint Roch (36 791 en 2019). À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes dont la réalisation est en cours de finalisation seront alimentés depuis AMETYST.

Il convient de noter que dans le cadre des travaux relatifs au décret dit « socle commun des MFSC - critères de qualité agronomique et d'innocuité selon les conditions d'usage pour les matières fertilisantes et les supports de culture », une étude d'impact a été menée fin 2020 par la Direction Générale

de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de lister et de quantifier les changements que pourraient induire la nouvelle réglementation sur la mise en marché et l'utilisation des matières fertilisantes et des supports de cultures (MFSC) ainsi que les impacts économiques sur les filières.

En l'état, les prescriptions du projet de « socle commun des MFSC » ne permettraient plus aucun retour à la terre des composts NFU 44051 issus de la fraction OMR de l'unité Ametyst et obligerait à leur stockage en ISDnD, d'autant que la date d'application envisagée (mi-2022) ne permet pas d'envisager les solutions pour la reconversion de la filière pour l'ensemble des tonnages actuellement produits, alternatives à l'élimination qui semble dès lors la seule perspective.

La nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets définie par Montpellier Méditerranée Métropole qui prévoit pour Ametyst des objectifs ambitieux en matière de prévention et gestion des déchets, notamment au travers d'un objectif « zéro déchet » et de valorisation des biodéchets au travers de la transition de l'unité Ametyst, s'inscrit parfaitement dans cette démarche d'excellence des composts.

L'installation de pré-traitement des effluents opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique fonctionne également conformément aux performances contractuelles.

Par ailleurs, les travaux d'amélioration de l'exploitabilité du réseau biogaz permettant d'assurer les opérations de maintenance de manière efficace en limitant les pertes d'exploitation ont été achevés fin 2020. Les essais de vérification de performances seront diligentés début 2021 ainsi que le démontage des installations désormais obsolètes.

Le nouveau centre de tri

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France. Pendant 25 ans, il a accueilli les collectes sélectives des 31 communes membres. Cette installation de conception devenue ancienne et utilisant un process de tri en fin de cycle était arrivée en limite de capacité et nécessitait des investissements conséquents afin d'améliorer son efficacité.

Au terme des études menées en 2013, il est apparu que la solution consistant en la réutilisation du bâtiment existant et en l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente, propriété de la Métropole, pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an limite les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase de travaux.

L'année 2018 a permis au titulaire du marché global de performance pour la conception, construction et exploitation du process désigné fin 2017, et qui a pris, dès le 1^{er} janvier 2018 la direction de l'exploitation du centre de tri, d'élaborer avec le groupement de maîtrise d'oeuvre et la Métropole de Montpellier les dossiers réglementaires relatifs à la demande de permis de construire d'une part et à la demande d'autorisation environnementale d'autre part. Au terme de l'instruction administrative, le permis de construire a été délivré le 25 octobre 2018, et l'autorisation d'exploiter le 26 décembre.

Les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2019. L'ancien process a été démonté en juin 2019 pour permettre l'installation

des nouveaux équipements. Pendant cette période, les déchets recyclables ont été détournés pour traitement auprès de différents centres de tri.

La remise en service industriel de l'installation a eu lieu tout début 2020, dans le respect du planning et de l'enveloppe financière prévisionnels. Les essais de vérification des performances garanties initialement prévus au printemps 2021 ont été repoussés à l'automne du fait de l'épidémie de COVID 19 et des différentes mesures de confinement instaurées.

Au terme de la vérification des performances et de la levée des réserves, la réception du process a été prononcée début 2021, engageant le contrat d'exploitation pour une durée de six ans.

La mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri

Concomitamment aux travaux d'extension et de modernisation du centre de tri DEMETER, Montpellier Méditerranée Métropole a été sélectionnée en 2019 avec 30 autres collectivités par l'éco-organisme CITEO pour prendre le virage de la simplification du geste du tri « Tous les emballages et tous les papiers se trient » dans le cadre du Plan de Performances des territoires.

Cette opération réalisée en deux phases successives (la première le 17 octobre 2019 pour 17 communes et la seconde le 14 janvier 2020 pour les 14 autres communes métropolitaines) a permis à l'ensemble des habitants de la Métropole d'augmenter sensiblement les quantités triées puisque tous les emballages plastiques et les petits aciers et aluminium doivent désormais être déposés dans les bacs ou sacs jaunes.

Pour accompagner l'augmentation des volumes de tri, des enquêtes ont été réalisées dans près de 2 073 locaux poubelles afin de déterminer le nombre de bacs de tri à ajouter et identifier les locaux trop petits nécessitant la mise en place de colonne de tri à proximité. Des kits communication ont été distribués à l'ensemble des syndicats d'immeuble (nouveaux autocollants pour les bacs, affiches halls d'immeuble, panneaux consignes de tri pour les locaux poubelles, nouveaux guides de tri), les volumes de bacs jaunes ont été augmentés à la demande des particuliers et les autocollants sur les nouvelles consignes de tri distribués dans toutes les boîtes à lettres des habitants détenteurs d'un bac individuel.

Enfin, 150 colonnes d'apport volontaire ont été installées sur

le domaine public dans les secteurs où les volumes de tri en bacs restaient insuffisants et les 303 colonnes pour la récupération des vieux papiers ont été modifiées pour permettre également le dépôt des emballages.

La modernisation du centre de tri a également rendu obsolètes les collectes sélectives du papier blanc mises en place dans certaines entreprises et établissements publics, le nouveau centre de tri permettant une valorisation plus poussée des gisements papiers collectés en mélange. Ainsi, la collecte des papiers blancs a été interrompue au mois de mai, les bénéficiaires étant invités à se reporter sur le bac de tri jaune.

L'extension des consignes de tri a entraîné une augmentation des tonnages de déchets recyclables. 25 196 tonnes ont ainsi été admises sur le centre de tri Demeter en 2020, dont 107 tonnes en décembre 2020 en provenance du syndicat centre Hérault au titre de la convention conclue pour la tri des déchets du syndicat. Il convient toutefois de noter que l'extension des consignes de tri s'est accompagnée sur la Métropole comme sur l'ensemble du territoire national d'une augmentation significative de taux de refus et d'indésirables qui s'établit désormais autour de 30% en lieu et place des 25% constatés avant modification des consignes. Des actions de communication et sensibilisation correctrices seront menées en 2021.

Une collecte du verre toujours soutenue

Fin 2020, ce sont 1 043 conteneurs qui sont à disposition des usagers. En 2020, 11 279 tonnes de verre ont été collectées en apport volontaire et 589 tonnes auprès des professionnels. Cette poursuite de l'effort sur la collecte du verre a été accompagnée par un renforcement de la communication sur le tri du verre au travers de nouveaux visuels. En complément, une communication de proximité sur les nouveaux points de l'ultracentre de la ville de Montpellier été menée en porte-à-porte avec distribution de sacs cabas dédié.

Montpellier Méditerranée Métropole a engagé fin 2020 des échanges avec le comité de l'Hérault de la Ligue contre le cancer en vue de la conclusion d'une convention visant renforcer l'image du geste de tri du verre et attribuer une aide financière pour le soutien des équipes de recherche locales et nationales de la Ligue. 130 conteneurs supplémentaires seront encore installés en 2021 dans le cadre de ce "plan verre".

1

La prévention des déchets



Quartier de Malbosc – Montpellier

20 000

STOP PUB distribués

2 200

**nouveaux composteurs
individuels installés**

63

**nouveaux composteurs
collectifs installés
+ 5 nouveaux composteurs de
quartier**

La prévention des déchets

A - L'engagement de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la réduction des déchets	p. 12
B - Indice de réduction des déchets stockés	p. 12
C - Les principales réalisations 2020 sur le thème de la prévention	p. 12

A - L'engagement de Montpellier Méditerranée Métropole en faveur de la réduction des déchets

INDICATEUR	PRODUCTION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	266 411	251 494	256 018	250 995	246 258	-4 737	-1.9%
Ratio kg/an/habitant	603	559	559	540	521	-19	-3.5%

Après la baisse importante enregistrée en 2017 suite à la rationalisation des conditions d'accès en déchèteries, la production globale de déchets est relativement stable, malgré l'augmentation significative de la population. Cela traduit une tendance baissière du ratio de production de déchets par habitant, principalement au niveau des OMR, les légères fluctuations observées d'une année sur l'autre étant en grande partie liées à la production de déchets verts dépendante des conditions météorologiques.

B - Indice de réduction des déchets stockés

En 2020, 71 915 tonnes de déchets d'origine ménagère produites sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole ont été stockées dans le cadre des nouveaux contrats de traitement conclus par la Métropole, en baisse de 25% par rapport aux 95 984 tonnes stockées en 2019.

C - Les principales réalisations 2020 sur le thème de la prévention

Parmi les actions ayant contribué à une diminution conséquente des quantités de déchets ménagers produites par habitant en 2020, on peut citer en particulier :

Le STOP PUB

20 000 STOP PUB ont été distribués en 2020 par les guichets uniques, les éco-messagers lors d'animations et dans le cadre du défi éco-responsable, soit une réduction potentielle de 150 tonnes de papier (publicités dans les boîtes aux lettres et autres courriers non adressés). Les STOP PUB sont également largement diffusés lors des différentes manifestations de la Métropole (Antigone des Associations, Foire Internationale de Montpellier...).



L'accompagnement au compostage

Montpellier Méditerranée Métropole a présenté dans le cadre de l'Appel à Projets *Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie* lancé conjointement en octobre 2020 par l'Ademe et la Région Occitanie, les importants moyens déployés sur 3 ans pour la mise en œuvre de cette ambition concernant l'installation de 10 000 composteurs individuels, 700 composteurs de pied d'immeuble et 200 composteurs de quartier, et 3 plateformes de compostage de proximité (la 4^e étant Ametyst).

La première phase de mise en œuvre est prévue dès 2021 sur une zone pilote composée de 10 communes de l'ouest du territoire (Grabels, Saint Georges d'Orques, Murviel les Montpellier, Pignan, Lavérune, Saussan, Cournonterral, Cournonsec, Fabrègues, Villeneuve les Maguelone) représentant majoritairement l'habitat pavillonnaire et des centres anciens (zone de la régie de collecte) et du quartier des Grisettes à Montpellier représentant l'habitat collectif.

Compostage individuel

Dès fin 2001, des composteurs individuels ont été mis gratuitement à disposition des ménages ayant un jardin. 2 200 nouveaux matériels ont été distribués en 2020 et, à ce jour, le nombre de composteurs distribués dépasse les 30 000 unités.

Poursuivant les mêmes objectifs, la collectivité a également délibéré, en novembre 2014, pour délivrer un soutien financier et un accompagnement technique à la mise en place de lombricomposteurs et à l'acquisition de poules : en 2020, 247 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules.

À ce titre sont prévus le déploiement le plus large des composteurs individuels et composteurs collectifs (en pied d'immeubles et en établissements) ainsi que de composteurs de quartier (chacun composé d'au moins 5 modules de 800 litres). Des référents compostages seront désignés et formés dans les communes. Complémentairement seront installés des abris à bacs pour l'apport volontaire de biodéchets.

La communication et la sensibilisation relatives au déploiement de cette zone pilote prendront de multiples formes, en partenariat avec les communes.

Il est ainsi prévu de détourner plus de 8 000 par an d'OMR en favorisant en priorité le traitement des biodéchets en proximité de leur zone de production.



Composteur de quartier

Compostage collectif

Le compostage collectif a été initié dans le cadre du 1^{er} programme local de prévention des déchets de la Métropole. En 2020, 63 nouveaux sites de composteurs collectifs ont été mis en place. En 2020, on compte près de 300 sites équipés (résidences, établissements scolaires, jardins partagés, maisons de retraite...) sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs, la Métropole et la Ville se sont rapprochées des Conseils et Associations de quartier à Montpellier pour mettre en service 4 composteurs de quartier, à l'instar de celui des Grisettes mis en place à l'été 2017.



Le réemploi

La promotion du réemploi se fait notamment au travers des collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide de la mini déchèterie mobile (déployée 10 jours par mois en 10 points différents du quartier).

Complémentairement, Montpellier Méditerranée Métropole a engagé les réflexions dans le cadre de la loi « Agec » qui dispose que « les déchèteries sont tenues de prévoir une zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés » et ont l'obligation de permettre, par contrat ou par convention, aux personnes morales relevant de l'économie sociale, solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchèteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables »



À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 21 au 29 novembre, et dans le cadre de sa politique zéro déchet, Montpellier Méditerranée Métropole a proposé des animations de sensibilisation à la réduction des déchets et des solutions à mettre en œuvre au quotidien pour y parvenir:

- 36 animations scolaires sur le compostage et la réduction des déchets assurés par l'association APIEU dans des écoles de tout le territoire.
- 25 écoles du territoire ont participé à la collecte de jouets au profit d'Emmaüs.
- Dans un souci de développer l'éco-exemplarité de ses agents, un quizz interne sur la thématique de la réduction des déchets à destination des agents de la métropole de Montpellier, de la Ville de Montpellier et du CCAS a été organisé. Les gagnants ont remporté un kit zéro déchet composé d'éléments achetés chez des commerçants du centre-ville de Montpellier.
- Montpellier Méditerranée Métropole a lancé une grande campagne de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des habitants et des habitantes du territoire

À l'occasion de la semaine nationale de sensibilisation des commerçants au zéro déchet, Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu un dispositif incitant commerçants et clients à utiliser des emballages réutilisables.

Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec l'association Montpellier Zéro Déchet, a mis à disposition des habitants un macaron autocollant à distribuer dans les commerces alimentaires de proximité afin de réduire les déchets liés aux emballages.

Les habitants de la Métropole peuvent récupérer gratuitement des macarons autocollants dans les 31 guichets uniques de la Métropole puis peuvent les proposer à leurs commerçants, pour qu'ils soient affichés dans une zone bien visible dans leur boutique. Les commerçants qui affichent le macaron, manifestent ainsi leur soutien, et acceptent les contenants propres et secs de leurs clients (sac à vrac, sac à pain, bocaux, tasse à café...).

La collecte



La collecte des déchets

295 669

**bacs roulants
en place**

2 240

**conteneurs
d'apport volontaire**

verre, papier, textile, biodéchets,
ordures ménagères, tri sélectif

390

**producteurs
acquittant la
redevance spéciale**

La collecte

A - Les types de flux collectés.....p. 17
 B - Les contenants utilisésp. 18
 C - L'Arrêté du règlement de collectep. 18
 D - La collecte des ordures ménagères résiduellesp. 19
 E - La collecte en porte-à-porte des recyclables secsp. 20

F - La collecte des biodéchets.....p. 20
 G - Les « points verts »p. 21
 H - La collecte des textiles usagés.....p. 22
 I - Le service d'enlèvement des encombrants .p. 22
 J - La collecte auprès des professionnels.....p. 24

La collecte en porte-à-porte des principaux flux de déchets ménagers et assimilés est réalisée en régie ou dans le cadre de marchés de prestations de service selon les communes. La régie collecte 14 communes (78 000 habitants environ). Elle est répartie sur 2 pôles d'exploitation, Pignan à l'Ouest et Castries à l'Est.

Les 17 autres communes (395 000 habitants environ) sont collectées par les sociétés SMN ou URBASER Environnement dans le cadre de contrats de prestations de service répartis en 3 lots géographiques. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les différents types de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sont regroupés dans le même marché.

En complément, sur le Lot Centre (Montpellier), les prestations de collecte et de nettoyage ont également été confiées à un opérateur unique pour obtenir une meilleure efficacité des services propreté à un meilleur coût (un donneur

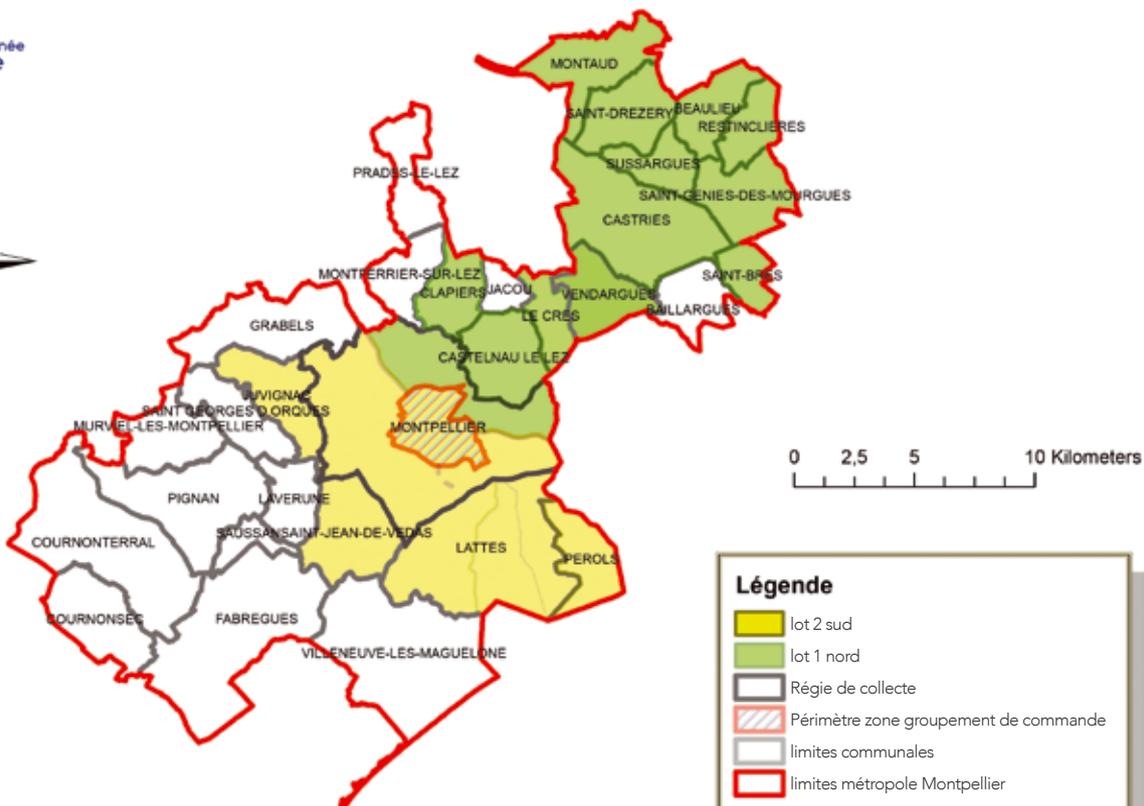
Véhicules de la régie de collecte à Vendargues



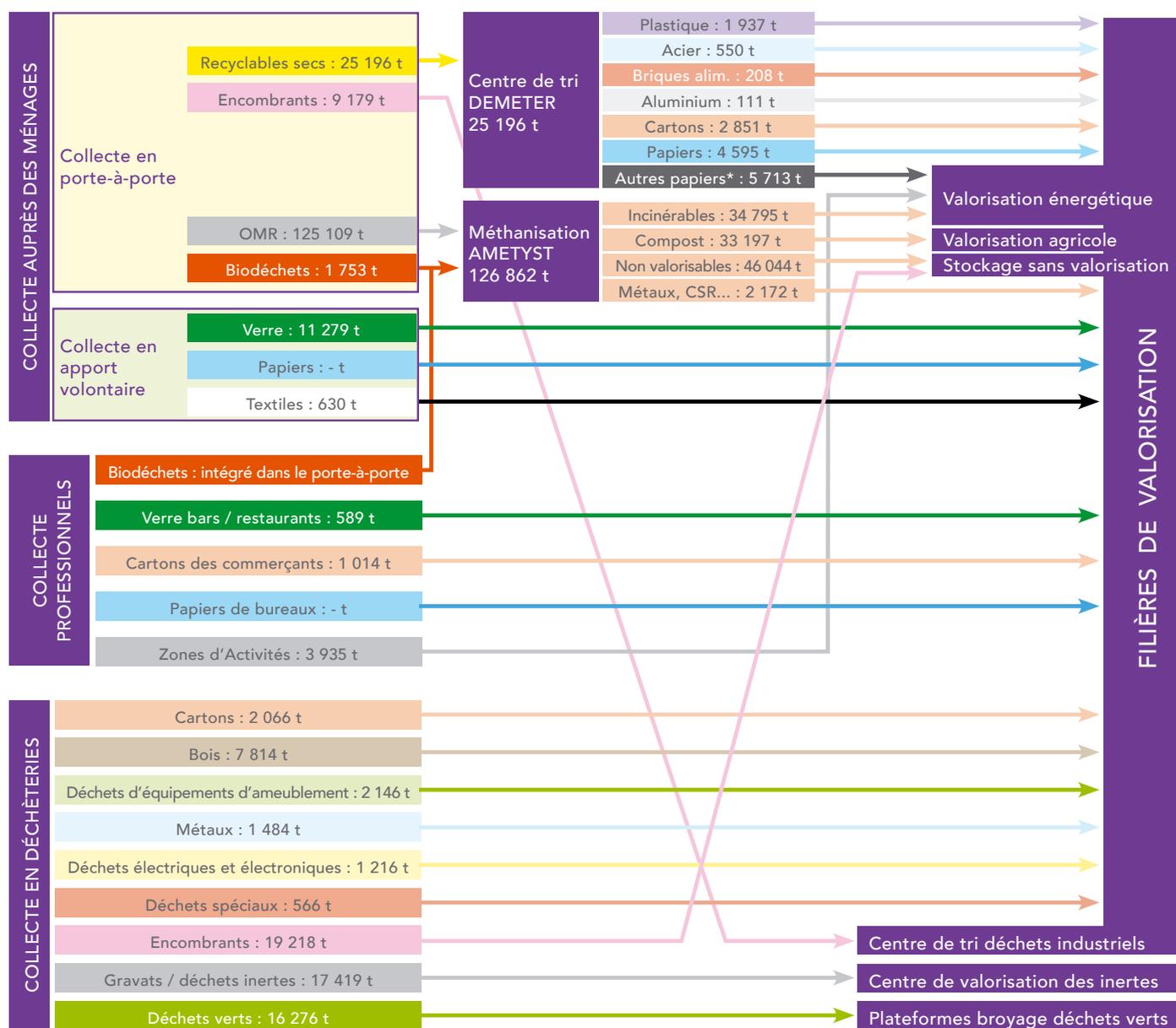
d'ordre unique, une seule entreprise prestataire responsable, une meilleure synchronisation des prestations de nettoyage et de collecte et une mutualisation de certaines tâches).

Périmètre groupement de commande

- Lot centre** : SMN Nicollin
- Lot 2 sud** : lot sud : SMN Nicollin
- Lot 1 nord** : lot nord : URBASER Environnement



A - Les types de flux collectés



* Autres papiers, cartons (EMR)

B - Les contenants utilisés

Nombre de bacs roulants en place sur le territoire

	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Biodéchets	Verre des professionnels
32/45/50 litres	4 077	328	58 412	105
60/80 litres	16 678	4 348	6 697	94
120/140 litres	50 360	63 330	51	143
180/240 litres	20 668	12 971	223	46
340 litres	11 222	7 773	1 135	-
450/500 litres	19	2	-	-
660 litres	20 346	15 264	610	-
770 litres	558	199	10	-
TOTAL	123 928	104 215	67 138	388



Nombre de conteneurs d'apport volontaire

	Ordures ménagères résiduelles	Biodéchets	Textiles	Verre	Tri Sélectif
PAV aériens	-	18	201	1 043	484
PAV enterrés	176	-	-	146	153

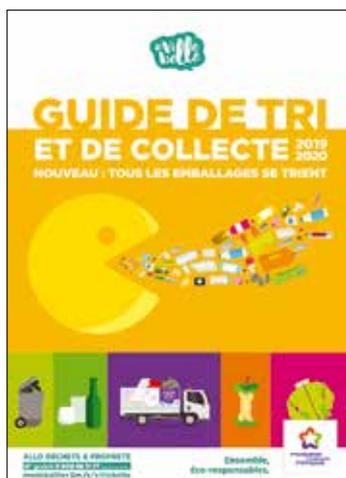
En plus des bacs roulants, certaines collectes de déchets recyclables s'opèrent en sacs jaunes. Près d'1 million de sacs jaunes ont été mis à disposition gratuitement des habitants des centres villes lorsque ceux-ci ne sont pas équipés en bacs ou colonnes de pré-collecte.

Des points d'apport volontaire (PAV) viennent compléter les moyens mis à disposition des habitants pour le tri. En 2020, 138 nouveaux PAV ont été installés dont 183 pour le tri sélectif dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri et 55 pour la collecte séparée du verre. 98 d'entre eux ont été enterrés pour une meilleure intégration urbaine.

C - L'Arrêté portant sur le règlement de collecte

Les conditions et les modalités de la collecte des déchets sur le territoire métropolitain ont fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2016, visant à harmoniser les pratiques, en fonction de leurs caractéristiques dans l'objectif de limiter, recycler et valoriser les déchets autant que possible, traduites par un arrêté de collecte (adopté le 24 février 2017).

Cet arrêté prévoit également des pénalités pour sanctionner les infractions aux règles définies, par ordonnance pénale, amende ou indemnisation du préjudice subi par la collectivité.



Fin 2019 et début 2020, à l'occasion de la première phase de mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire métropolitain, le guide de tri et de collecte a été réédité à 10 000 exemplaires et mis en ligne sur le site de Montpellier Méditerranée Métropole.

Ce guide est la version communicante de l'arrêté réglementaire.

Arrêté de collecte adopté le 24 février 2017

Les modalités de gestion et d'organisation du service public de collecte des déchets clarifiés par l'arrêté du 24 février 2017 portant « règlement de collecte ».

Cet arrêté précise notamment les obligations des ménages et des professionnels dans le cadre de présentation des déchets au service de collecte en porte-à-porte ainsi qu'en apport volontaire.

Il prévoit que les infractions, telles que les dépôts sauvages de déchets, le non-respect des horaires de présentation des déchets ou encore le non-respect des consignes et règles de tri, pourront donner lieu à l'établissement de procès-verbaux par le maire, les agents de la police municipale des communes ainsi que les agents de l'État assermentés ou commissionnés. Les contrevenants s'exposent à la facturation de la réparation des dommages ou préjudices subis, à l'élimination des dépôts sauvages par exécution d'office aux frais du responsable, et à l'engagement de poursuites devant les tribunaux.

D - La collecte des ordures ménagères résiduelles

Depuis le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle organisation est en place harmonisant les fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles et les modulant afin de favoriser le tri sélectif.

- Fréquence C1 (1 fois par semaine) sur les zones d'habitat pavillonnaire
- Fréquence C2 ou C3 sur les zones d'activités
- Fréquence C3 pour les secteurs de petits collectifs ou de commerces
- Fréquence C4 pour des renforts de collecte ponctuels sur les communes
- Fréquence C6 pour les zones d'habitat collectif dense (Montpellier)

Le site www.montpellier3m.fr permet, grâce à une recherche par adresse, de connaître sur l'ensemble du territoire les modalités précises de collecte (jours, particularités de présentation...).



INDICATEURS	PROD. ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	128 438	132 948	132 947	129 622	129 044	-578	-0.4%
Ratio kg/an/habitant	291	295	290	279	273	-6	-2.1%

Nombre de bénéficiaires n'étant pas des ménages

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré en 2006 la redevance spéciale auprès des établissements publics et des gros producteurs privés de déchets assimilés (> 3 000 litres par semaine) collectés par le service public. En 2020, 390 établissements étaient redevables.

D'autre part, au-delà de ce service mis en place pour les gros producteurs, de nombreux immeubles de bureaux, souvent mixés avec de l'habitat, ainsi qu'un tissu d'entreprises artisanales diffus sont desservis par l'organisation de collecte, sans qu'il soit possible de les distinguer des déchets provenant des ménages.

Le décret n°2016-2880 du 10 mars 2016, pris en application de la loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte), fixe de nouvelles obligations concernant le tri à la source et la valorisation des déchets de « papier, métal, plastique, verre et bois » des usagers n'étant pas des ménages.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

- Les prestataires de service, dans le cadre des nouveaux marchés de collecte entrés en vigueur début 2016, se sont engagés dans une démarche visant à améliorer la qualité de service sur le plan environnemental :
 - motorisation limitant les émissions de gaz à effet de serre (norme EURO 6 pour les poids lourds, hybride pour les véhicules légers),
 - lève-conteneurs électriques (réduction du niveau sonore et de la consommation de carburant),
 - programmes de formation des conducteurs à la conduite rationnelle,
 - logiciels d'optimisation de tournées (associés à des dispositifs de télé-relève pour les PAV)...
- La régie de collecte des déchets a étudié, de son côté, la faisabilité du renouvellement d'une partie de sa flotte par des véhicules roulant au GNV. 6 véhicules ont été mis en service dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'ADEME Occitanie.

E - La collecte en porte-à-porte des recyclables secs

La collecte en porte-à-porte des recyclables secs (emballages recyclables et papiers en mélange) est réalisée sur l'ensemble du territoire, selon une fréquence hebdomadaire, par l'intermédiaire de bacs roulants à couvercles jaunes, à usage individuel ou collectif.

Certaines zones urbaines du territoire ne peuvent pas être équipées de bacs jaunes (certains centres-villes). À la place, des sacs jaunes translucides sont mis à la disposition des usagers. Les zones concernées sont à consulter sur le site www.montpellier3m.fr/villebelle.



Des procédures qualité sont en vigueur, tant pour la régie de collecte que pour les prestataires de service : si la qualité des déchets triés n'est pas correcte, un autocollant d'information signale le défaut à l'utilisateur, de manière à ce qu'il puisse, à l'avenir, effectuer les bons gestes. Cette procédure s'applique aux seuls bacs individuels pour lesquels un sur-tri par l'utilisateur est envisageable.

Pour les bacs collectifs, les signalements réalisés par les équipes de collecte ou les contrôleurs de la collectivité doivent permettre de déclencher des opérations de sensibilisation réalisées par les messagers de la prévention et du tri de la Métropole ou les personnels d'ACM Habitat dans la cadre de la convention triennale passée avec la Métropole.

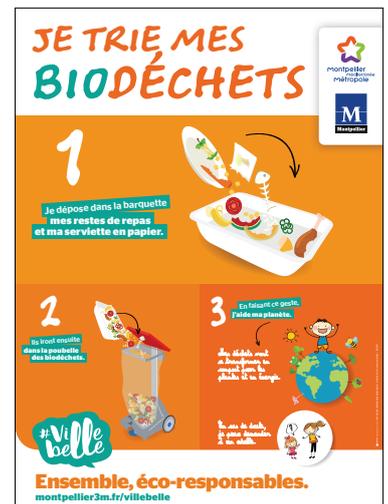
INDICATEUR	COLLECTE EN PORTE À PORTE DES RECYCLABLES SECS (PAV + bacs et sacs jaunes)					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	23 160	23 575	24 181	24 163	25 196	+1 033	+4.3%

F - La collecte des biodéchets

Montpellier Méditerranée Métropole a opté pour la valorisation des déchets organiques dès 2002, en décidant la réalisation d'une unité de méthanisation des déchets. L'unité Amethyst, mise en service en juillet 2008, comporte deux lignes de traitement distinctes : une ligne de tri et préparation de la matière organique issue des OMR d'une capacité technique de 140 000 tonnes par an et une ligne de tri des biodéchets triés à la source d'une capacité de 33 000 tonnes par an.

Ainsi, la collecte sélective des biodéchets a été mise en place dans l'habitat pavillonnaire métropolitain dès 2008-2009, à l'aide d'une 3ème petite poubelle orange. De plus, les établissements publics et privés se sont vus proposer, dans le cadre de la redevance spéciale, un tarif préférentiel pour la prise en charge des biodéchets triés.

Il s'avère que le rendement constaté en 2020 de cette collecte, de l'ordre de 4 kg par habitant et par an, et le taux de participation (compris entre 10 et 15% selon les secteurs) sont très faibles. Les nuisances générées, notamment en saison estivale, compliquent le geste de tri,



malgré la mise à disposition gratuite des habitants de sacs biodégradables sur cette période.

La nouvelle stratégie de valorisation des biodéchets qui sera arrêtée mi-2021 à l'issue de l'étude menée dans le cadre de l'Appel à Projet *Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie* lancé conjointement en octobre 2020 par l'Ademe et la Région Occitanie permettra d'arrêter la manière de redynamiser et/ou compléter le service.

Montpellier Méditerranée Métropole a présenté dans le cadre de l'Appel à Projets *Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie* lancé conjointement en octobre 2020 par l'Ademe et la Région Occitanie, les importants moyens déployés sur 3 ans pour la mise en œuvre de cette ambition concernant l'installation de 10 000 composteurs individuels, 700 composteurs de pied d'immeuble et 200 composteurs de quartier, et 3 plateformes de compostage de proximité (la 4^e étant Ametyst).

La première phase de mise en œuvre est prévue dès 2021 sur une zone pilote composée de 10 communes de l'ouest du territoire (Grabels, Saint Georges d'Orques, Murviel les Montpellier, Pignan, Lavérune, Saussan, Cournonterral, Cournonsec, Fabrègues, Villeneuve les Maguelone) représentant majoritairement l'habitat pavillonnaire et des centres anciens (zone de la régie de collecte) et du quartier des Grisettes à Montpellier représentant l'habitat collectif.

À ce titre est prévu le déploiement le plus large des composteurs individuels et composteurs collectifs (en pied d'immeubles et en établissements) ainsi que de composteurs de quartier (chacun composé d'au moins 5 modules de 800 litres). Des référents compostages seront désignés et formés dans les communes. Complémentairement seront installés des abris à bacs pour l'apport volontaire de biodéchets.

La communication et la sensibilisation relatives au déploiement de cette zone pilote prendront de multiples formes, en partenariat avec les communes.

Biodéchets



INDICATEUR	COLLECTE BIODÉCHETS (porte-à-porte + professionnels)					Évolution 2018/2019	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	1 507	1 754	1 807	1 682	1 753	+71	+4.2%

G - Les « Points Verts »

Les « Points Verts » sont installés aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, constitués principalement de conteneurs d'apport volontaire pour le verre.

D'autres conteneurs d'apport volontaire jouxtent ces dispositifs, pour les papiers usagés (ces derniers étant également collectés dans la poubelle jaune) et pour les textiles usagés.

Sur le site www.montpellier3m.fr/ville-belle, une carte interactive permet à chaque habitant de localiser les Points d'Apport Volontaire (PAV) les plus proches de son domicile : colonnes à verre, à tri sélectif, ainsi que les colonnes textiles, qui sont associées à ces Points Verts.



Point d'apports volontaires

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	9 133	9 522	10 130	10 723	11 279	+553	+5.1%

La collecte des papiers en Points Verts (apport volontaire)

La modernisation du centre de tri et la mise en oeuvre de l'extension des consignes de tri ont rendu obsolètes les collectes sélectives du papier, le nouveau centre de tri permettant une valorisation plus poussée des gisements papiers collectés en mélange. Ainsi, la collecte des papiers a été interrompue en début d'année 2020, les usagers étant invités à se reporter sur le bac de tri jaune ou sur les points d'apport volontaire jaunes "Emballages et Papiers".

H - La collecte des textiles usagés

Dans le cadre d'un contrat avec le groupement Philtex&Recycling / Emmaüs Formation Insertion Montpellier, pour la mise en place de conteneurs de récupération de textiles usagés sur le domaine public, 218 emplacements ont été équipés et 630 tonnes de textiles récupérées, puis triées dans des ateliers d'insertion, avant d'être pour partie redistribuées dans les boutiques solidaires « du Hangar ».

Les vêtements, linge de maison, chaussures et objets de petites maroquinerie (sacs, ceintures...) doivent être déposés - dans des sacs fermés, si possible d'un volume inférieur ou égal à 50 litres - dans l'un des conteneurs mis à disposition des habitants de Montpellier Méditerranée Métropole.

En complément, diverses associations caritatives peuvent également recevoir les textiles usagés dans leurs locaux.
N° gratuit : 0 800 673 673

Une carte interactive sur www.montpellier3m.fr/villebelle permet de localiser l'emplacement des colonnes textiles sur l'ensemble du territoire.



INDICATEUR	COLLECTE DU TEXTILE EN POINTS VERTS (apport volontaire)					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	1 087	1 050	1 136	1 144	630	-514	-44.9%

I - Le service d'enlèvement des encombrants

Les déchets concernés sont la literie, le mobilier, l'électroménager, l'audiovisuel, les équipements sanitaires, les équipements de puériculture, portes, fenêtres, planches, outillage, équipements de jardin, vélos, équipements de loisir, ferraille, palettes, emballages volumineux...

En revanche sont interdits à la collecte tous les déchets ménagers spéciaux, les acides, les solvants liquides, les résidus de peintures, les huiles, les pneus, les batteries et les déchets

résultant de travaux importants (terre, gravats, ciment...).

Le mode de collecte à privilégier est l'apport en déchèterie ; cependant, pour les personnes éprouvant des difficultés à se déplacer, un service complémentaire est proposé gratuitement par Montpellier Méditerranée Métropole.

Les encombrants collectés sont dirigés vers un centre de tri pour en extraire les fractions valorisables.

Sur Montpellier : un ramassage à jour fixe

Une carte interactive disponible sur le site www.montpellier3m.fr/villebelle permet à chaque habitant de connaître le jour de passage à son adresse.

Dans les 30 autres communes : un ramassage sur rendez-vous

Le rendez-vous peut être pris grâce :

- au formulaire en ligne sur le site www.montpellier3m.fr/villebelle
- via le guichet unique en Mairie
- par inscription téléphonique au : 0800 88 11 77

Des collectes de réemploi au bénéfice de l'économie sociale et solidaire

Emmaüs et ERCA-Initiatives (atelier d'insertion et ressourcerie) réalisent également ensemble des collectes de dons en porte-à-porte dans les communes, permettant d'allier solidarité et réduction des déchets par réemploi.

INDICATEUR	COLLECTE ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	7 338	8 224	8 182	8 165	9 179	+1 014	+12.4%

Des collectes de réemploi au bénéfice de l'économie sociale et solidaire

Emmaüs et ERCA-Initiatives (atelier d'insertion et ressourcerie) réalisent également ensemble des collectes de dons en porte-à-porte dans les communes, permettant d'allier solidarité et réduction des déchets par réemploi.



À noter que comme chaque année depuis 2005, 8 parcs à sapins ont été installés dans la Ville de Montpellier en janvier 2018 et, fort du succès rencontré, 28 parcs ont été déployés en janvier 2020. 5 451 sapins y ont été déposés en 4 semaines permettant ainsi de gagner en propreté, tout en permettant le recyclage en compost des arbres de Noël.

La collecte mobile des petits objets

En 2015, un nouveau service de collecte mobile a été testé sur les quartiers denses du centre-ville de Montpellier afin d'inviter les habitants à se débarasser de manière écologique de petits objets hifi, de téléphonie, du petit électroménager, des déchets toxiques, des textiles... qui ne peuvent pas être déposés dans le bac d'ordures ménagères. Ce service permet aux populations ayant un accès moins aisé aux déchèteries implantées dans la périphérie, de bénéficier du service de tri. Une remorque a été acquise par Montpellier Méditerranée Métropole afin d'être déployée chaque mois en une dizaine de sites répartis sur

le quartier centre de la ville de Montpellier.

Le stationnement de la remorque mobile est également l'occasion de renseigner les usagers sur les enjeux et les dispositifs du tri et de la propreté en centre-ville. 10 rendez-vous ont lieu par mois (3^e et 4^e lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi du mois, de 8h à 14h30).

Quelques chiffres en 2020 :

- 63 collectes mobiles réalisées sur les 10 emplacements
- Près de 3 000 contacts (dépôts, renseignements, sacs jaunes...)
- + de 2 000 dépôts

COLLECTE MOBILE
UN CAMION DE COLLECTE ÉCOLOGIQUE EN BAS DE CHEZ VOUS

3 ^e LUNDI du mois Parc Calbana	4 ^e LUNDI du mois Rue de la Cavalerie (Centre de la Bastide)
3 ^e MARDI du mois Boulevard des Arceaux (Centre de la Bastide)	4 ^e MARDI du mois Place Mélière (Centre de la Bastide)
3 ^e MERCREDI du mois Place Carnot	4 ^e MERCREDI du mois Place Jean Jaures
3 ^e JEUDI du mois Boulevard Louis Blanc	4 ^e JEUDI du mois Place de Phocée (Centre de la Bastide)
3 ^e VENDREDI du mois Parc Clemenceau	4 ^e VENDREDI du mois Place Paul Bec

10 rendez-vous par mois* de 8h à 14h30

Venez déposer :
petit électroménager, vêtements, téléphones, matériel informatique, cartouches d'encre, piles, produits dangereux (peinture, solvants, batteries), radiogrammes.
Mais nous **retrouvons** vos sacs jaunes de tri des déchets recyclables (avec bon de retrait) vos sacs pour sélections canines ou vous **informons** sur le tri et la propreté.
* hors mois de juillet - août et 25 décembre.

Ensemble, éco-responsables.

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
0800 88 11 77
montpellier3m.fr/villebelle

J - La collecte auprès des professionnels

La collecte des cartons des commerçants

INDICATEUR	COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	978	973	1 091	1 221	1 014	-207	+16.9%

Depuis 2006 a lieu une collecte séparée des cartons des commerçants de l'hypercentre de Montpellier, tous les jours sauf le dimanche.

En 2009, une réflexion a été menée avec les représentants des commerçants et des riverains et la ville de Montpellier qui a conduit à la signature d'une charte d'engagements pour la propreté de l'Ecusson ; elle dispose notamment que la collecte des cartons est réalisée en fin d'après-midi et que les cartons doivent être déposés juste avant la collecte pour ne pas encombrer l'espace public pendant la journée.



La collecte du verre des commerçants

INDICATEUR	COLLECTE DU VERRE DES PROFESSIONNELS					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	651	628	769	693	589	-104	-15%

Le service mis en place également en 2006 sur l'hypercentre de Montpellier consiste à réaliser une collecte en service complet auprès des producteurs de verre usagé, ceux-ci se voyant dotés gratuitement d'une caissette ou d'un conteneur spécialisé destiné à recueillir le verre à l'intérieur de l'établissement dans l'attente de la collecte. Chaque établissement est collecté 3 fois par semaine.



La collecte des papiers blancs de bureaux

La modernisation du centre de tri a rendu obsolètes les collectes sélectives du papier blanc mises en place dans certaines entreprises et établissements publics, le nouveau centre de tri permettant une valorisation plus poussée des gisements papiers collectés en mélange.

Ainsi, la collecte des papiers blancs a été interrompue au mois de mai, les bénéficiaires étant invités à se reporter sur le bac de tri jaune.

INDICATEUR	TOTAL COLLECTE PROFESSIONNELS (verre + carton + papiers bureau)				
	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage annuel (t/an)	1 818	1 762	2 025	1 963	1 602

La valorisation



Balle d'aluminium au centre de tri DEMETER

15 965

tonnes
d'emballages
ménagers
valorisés

33 197

tonnes de
compost normé
produit par
AMETYST

2 300

logements
chauffés
grâce à
AMETYST

5

GWh récupérés
sur l'ancienne
décharge du Thôt

La valorisation

- A - La valorisation matièrep. 26
- B - La valorisation organiquep. 27
- C - La valorisation énergétique...p. 28

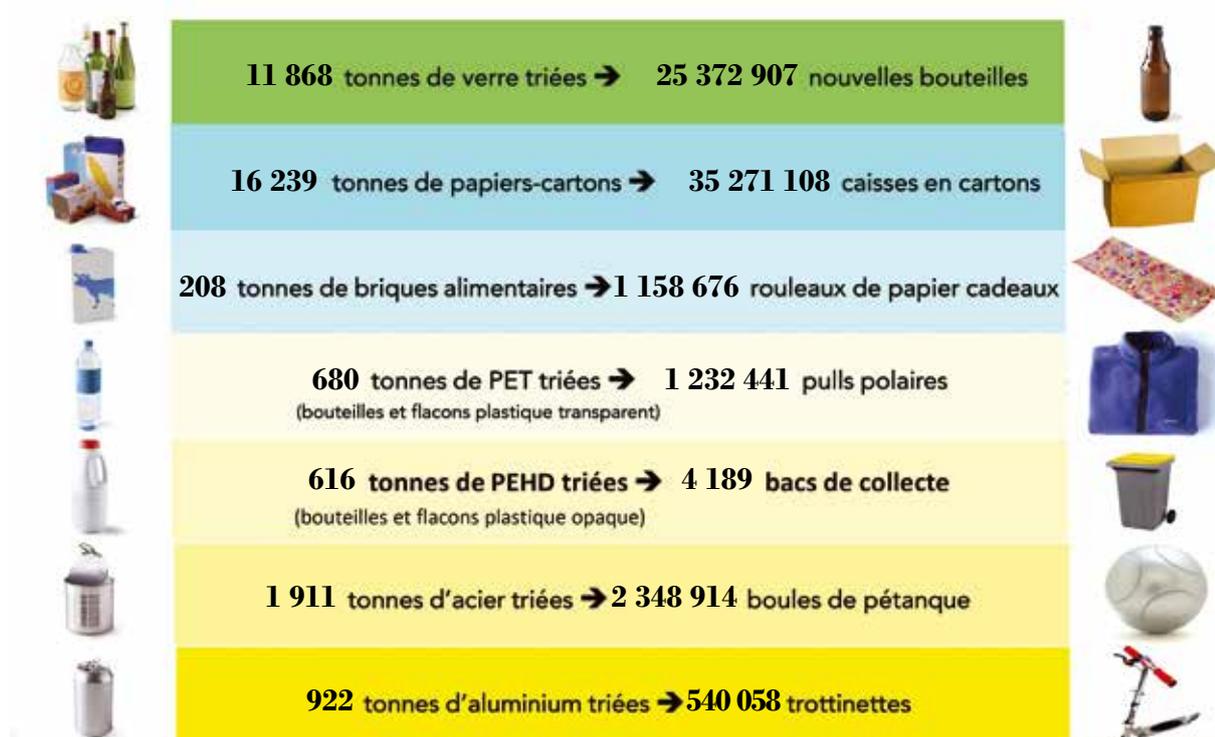
Plus de 55 % des déchets du territoire montpellierain sont valorisés par recyclage matière, production de compost ou d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, l'utilisation de la biomasse est bien développée sur la collectivité, avec notamment les chaufferies des Universités et de Port Marianne, les unités de valorisation du biogaz du Thôt et d'AMETYST.

	TONNES/AN					Évolution 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Total valorisation organique	19 210	36 504	35 451	39 933	38 417	-3.8%
Total recyclage	49 741	45 508	47 344	47 099	46 735	-0.8%
Total incinération avec valorisation énergétique	44 687	45 180	41 407	20 052	-	-
Total stockage ISDnD	99 064	83 811	94 664	95 984	-	-
Total inertes déchèteries (stockage et ISDI)	23 993	18 489	18 503	19 264	17 276	-10.3%

A - La valorisation matière

En 2020, à partir des emballages triés par les habitants de Montpellier Méditerranée Métropole, de nouveaux produits ont pu être fabriqués. Par exemple :



B - La valorisation organique

La valorisation des déchets végétaux, issus des déchèteries ou des apports directs des habitants, a été assurée sur les unités de Grammont, gérée en régie par Montpellier Méditerranée Métropole, et de Pignan, en exploitation privée, pour permettre notamment la production de coproduits (broyats) alimentant le process de méthanisation à AMETYST ou pour la digestion des boues sur les stations d'épuration de Baillargues et Fabrègues.

33 197 tonnes de compost ont ainsi été produites en 2020.



Compost

Valorisation Biologique Compost NFU 44-051



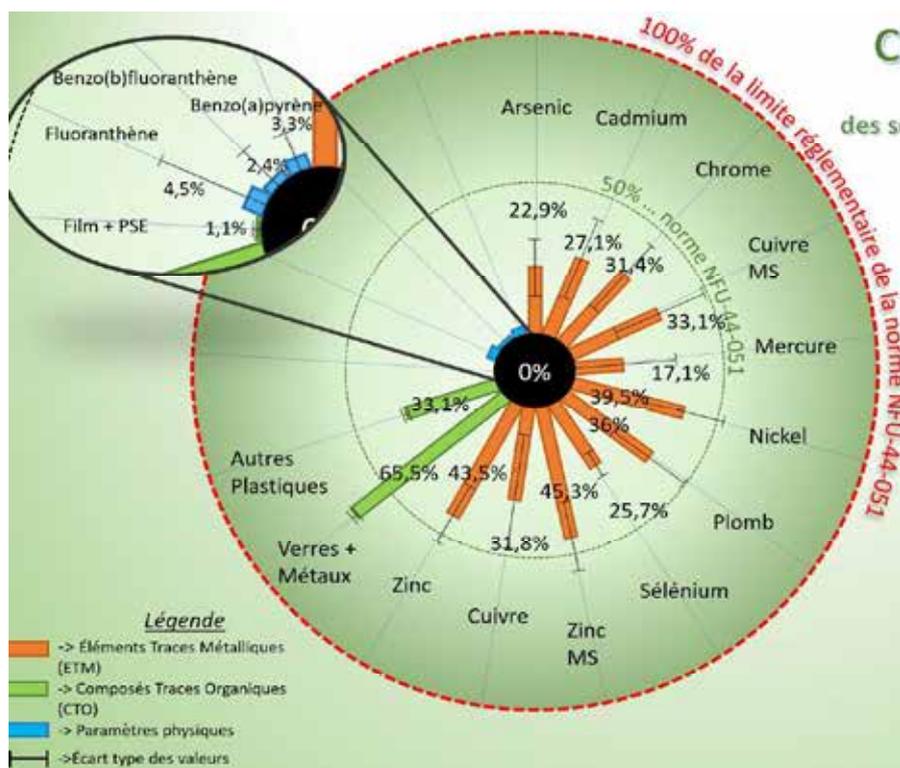
Compost Terr'Ametyst

Analyse statistique sur le respect des seuils de polluants et indésirables physiques:

En février 2016, Amétyst a mis en place 4 ultracribles permettant une forte épuration de la matière organique avant la phase de digestion anaérobie.

Le diagramme ci-contre représente la position des composts Terr'Amétyst au regard des seuils réglementaires de la norme NFU-44-051.

L'étude statistique a été réalisée sur 52 lots, produits entre février 2016 et octobre 2020. Toutes les analyses ont été réalisées par des laboratoires certifiés COFRAC. Les 52 lots représentent 124 202 Tonnes de compost valorisé en milieu agricole et viticole.



De janv à oct 2020	26 695 ¹
2019	33 694 ¹
2018	28 060 ¹
2017	26 674 ¹
De février à déc 2016	9 081 ¹

C - La valorisation énergétique

L'unité de valorisation du biogaz du Thôt

À la fermeture de la décharge du Thôt, une installation de valorisation énergétique du biogaz issu de la dégradation naturelle des déchets a été mise en œuvre.

Ce site permet de produire annuellement jusqu'à 7 500 MWh d'électricité et d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de plus de 2 000 tonnes équivalent CO² par an.

INDICATEUR	ÉNERGIE PRODUITE PAR L'UNITÉ DE BIOGAZ DE LA DÉCHARGE DU THÔT					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
kWh/an	5 042 201	4 378 000	4 430 000	4 048 000	4 196 000	-148 000	-3.6%

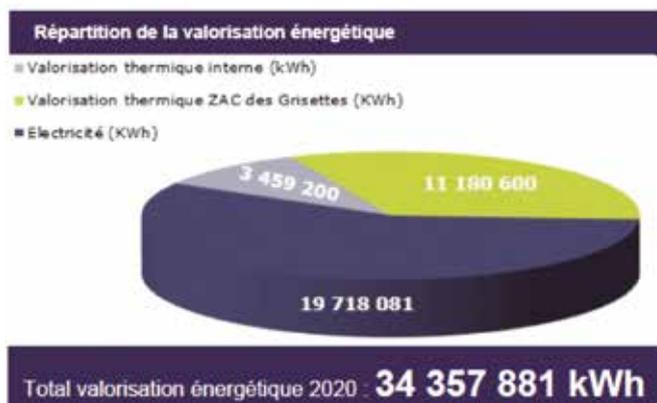
La production d'énergie sur l'unité de méthanisation AMETYST

La production d'électricité et de chaleur

L'unité de méthanisation AMETYST, en service depuis 2008, permet de valoriser la fraction organique des ordures ménagères en produisant notamment du biogaz pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération) et contribue ainsi à la production d'énergies renouvelables.

La quantité et la qualité constante du biogaz produit permet l'optimisation du fonctionnement des moteurs de cogénération et la livraison constante de chaleur aux logements et commerces de la ZAC des Grisettes et, depuis fin 2015, à la clinique Saint Roch. 19 718 MWh électriques ont été produits et réinjectés sur le réseau public, ainsi que 11 180 MWh thermiques transférés vers le réseau de chaleur urbain du quartier des Grisettes, auxquels il convient de rajouter 3 459 MWh de chaleur consommée pour les besoins propres de l'unité. À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes seront alimentés depuis AMETYST.

Après les premières années de mise en service et grâce aux efforts réalisés par l'exploitant depuis 2012, AMETYST a atteint un niveau optimal de production.



INDICATEUR	NOMBRE DE KWh GÉNÉRÉS PAR L'UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
KWh/an	32 024 923	34 656 102	34 153 351	36 795 939	34 357 881	+2 438 058	+6.6%

La valorisation énergétique des refus de tri à haut pouvoir calorifique

Dans le cadre de la filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés votée en 2002 par le Conseil communautaire de l'Agglomération de Montpellier, basée sur la complémentarité des filières, les refus à haut pouvoir calorifique (PCI) des unités de tri et traitement des déchets de la Métropole, principalement AMETYST et DEMETER, ont été éliminés dans l'unité de valorisation énergétique OCREAL de Lunel Viel. Ces apports à haut PCI ont représenté en 2020 11 889 tonnes.



Unité de méthanisation AMETYST

Le traitement



Unité de méthanisation AMETYST

25 196

**tonnes de
recyclables sec
entrantes
au centre de tri
DEMETER**

1 753

**tonnes
de biodéchets
traitées
sur AMETYST**

17 891

**tonnes
de déchets verts
broyés
à Grammont**

Le traitement

A - L'unité de méthanisation AMETYST... p. 30
B - Le centre de tri DEMETER..... p. 31
C - L'ISDND de Castries p. 33
D - La plateforme de Grammont..... p. 33

E - L'unité de valorisation énergétique OCREAL...p. 34
F - Les unités complémentaires gérées par des structures privées.....p. 34

A - L'unité de méthanisation AMETYST

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de l'usine Ametyst a pris effet le 1^{er} janvier 2015, pour une durée de 10 ans, soit une échéance au 31 décembre 2024. La société éponyme Ametyst assure l'exploitation de l'unité de traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés (OMR) et des biodéchets collectés en porte-à-porte de la Métropole, par méthanisation avec valorisation organique et énergétique.

AMETYST a traité en 2020 la totalité des 126 862 tonnes de déchets résiduels (125 109 tonnes) et bio déchets (1 753 tonnes) collectés sur le territoire de la Métropole, tonnage resté stable par rapport à 2019 (en très légère augmentation de 0,2%) après une diminution de 2,4% en 2019 et une baisse déjà enregistrée de 1,1 % en 2018, (à l'exception des déchets non méthanisables collectés sur certaines zones d'activité économiques qui sont acheminés directement sur l'usine de valorisation énergétique Ocréal).

L'unité AMETYST a également accueilli 6 321 tonnes de déchets tiers, en forte baisse par rapport à 2019 du fait de l'interruption des apports en provenance de l'unité Néoval de Salindres.

Le procédé « d'ultracriblage » mis en oeuvre dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public démarré au 1^{er} janvier 2015 a permis de produire 33 197 tonnes de compost conformes à la norme NFU 4051 qui ont été valorisées dans leur grande majorité dans un rayon de 60 kilomètres. 2 172 tonnes de métaux ferreux et non ferreux ont également été extraites et valorisées. La production d'énergie s'est établie à 34 358 MWh électriques et thermiques valorisés en auto consommation, revente au réseau électrique, alimentation du réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes et du réseau de chaud et de froid de la nouvelle polyclinique Saint roch (36 791 en 2019). À terme, les 2 300 logements de la ZAC des Grisettes dont la réalisation est en cours de finalisation seront alimentés depuis AMETYST.

Il convient de noter que dans le cadre des travaux relatifs au décret dit « socle commun des MFSC - critères de qualité agronomique et d'innocuité selon les conditions d'usage pour les matières fertilisantes et les supports de culture », une étude d'impact a été menée fin 2020 par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de lister et de quantifier les changements que pourraient induire la nouvelle réglementation sur la mise en marché et l'utilisation des matières fertilisantes et des supports de cultures (MFSC) ainsi que les impacts économiques sur les filières.

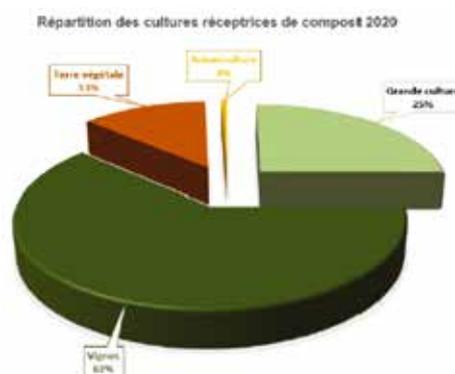
En l'état les prescriptions du projet de « socle commun des MFSC » ne permettraient plus aucun retour à la terre des composts NFU 44051 issus de la fraction OMR de l'unité Ametyst et obligerait à leur stockage en ISDnD, d'autant que la date

d'application envisagée (mi-2022) ne permet pas d'envisager les solutions pour la reconversion de la filière pour l'ensemble des tonnages actuellement produits, alternatives à l'élimination qui semble dès lors la seule perspective.

L'installation de pré-traitement des effluents opérationnelle depuis fin 2016, au terme de la période de montée en charge du process biologique, fonctionne également conformément aux performances contractuelles. Par ailleurs, les travaux d'amélioration de l'exploitabilité du réseau biogaz afin d'assurer les opérations de maintenance de manière efficace en limitant les pertes d'exploitation débuté mi-2019 ont été achevés fin 2020.

En ce qui concerne le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'installation, celui-ci fait l'objet d'un contrôle technique et financier, effectué par un groupement de sociétés spécialisées, désignées par la Métropole. Le contrôle technique porte sur les performances de l'usine, la bonne réalisation de l'entretien et de la maintenance, ainsi que l'enveloppe de travaux d'amélioration dus annuellement par l'exploitant. Des visites semestrielles du site ont lieu à cet effet.

Concernant la qualité de service public, on peut rappeler qu'en 2019, Ametyst a mis en place et obtenu conformément à son engagement contractuel, la certification énergétique ISO 50 001, qui a favorisé l'optimisation de la consommation électrique. Les eaux usées industrielles brutes sont quant à elles partiellement reprises dans le process, limitant ainsi la consommation d'eau. Leur surplus est envoyé vers la station interne de pré-traitement construite en 2016 dans le cadre du nouveau contrat de DSP. Les eaux pré-traitées sont ensuite envoyées vers le réseau collectif d'eaux usées, pour traitement final à la station d'épuration MAERA. Les trois biofiltres destinés au traitement de l'air présentent un bon rendement épuratoire, les valeurs limites de rejet sont parfois en très léger dépassement, mais la trace olfactive est en très nette diminution comme l'attestent les riverains régulièrement rencontrés dans le cadre du comité de suivi.



Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

- En matière de traitement de l'air, les travaux du dispositif de captation et de traitement de l'air en sortie des BRS pour achever de traiter les nuisances ressenties ont été mis en service fin 2016 et sont en phase de réglage.
- En matière de sécurité incendie, les travaux engagés sur les recommandations des experts prévention de l'assureur permettent d'assurer une protection optimale des installations.
- Le choix de créer sur site une installation de pré-traitement des effluents a permis en outre une amélioration de la qualité des effluents liquides rejetés dans le réseau d'assainissement.

Dans le cadre de l'évaluation du système de management environnemental, un audit annuel de suivi a été réalisé et la qualification d'organisation « mature » a été reconduite.

INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT UNITÉ DE MÉTHANISATION AMETYST					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	128 433	131 282	129 864	126 634	126 862	+228	+0.2%

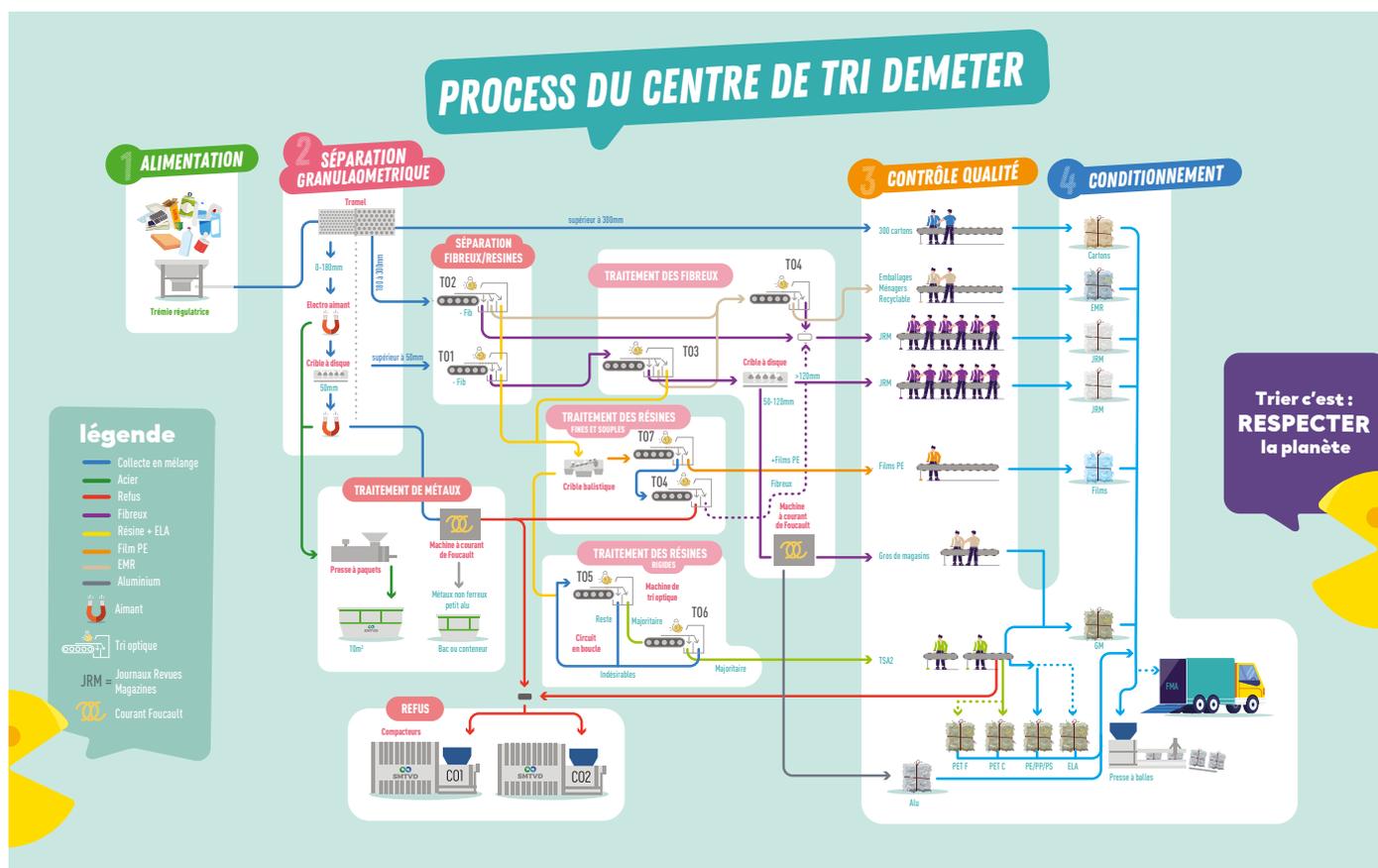
B - L'extension et la modernisation du centre de tri DEMETER

Le centre de tri

Le centre de tri des déchets ménagers recyclables secs DEMETER construit par la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été mis en service en 1994 et constituait à cette date la deuxième installation de ce type réalisée en France.

Pendant 25 ans, il a accueilli les collectes sélectives des 31 communes membres.

Le nouveau process de tri du Centre Demeter, permet aujourd'hui de recevoir et trier tous les emballages plastiques alimentaires, et une extraction plus poussée des plus petits emballages métalliques, en complément des matériaux qui étaient triés par le passé. Cette performance est rendu possible par une automatisation renforcée, s'appuyant notamment sur la technologie du tri optique.



		TONNAGE CENTRE DE TRI (t/an)		
		2016	2017	2018
Tonnage entrant		23 160	23 575	24 181
TONNAGE VALORISÉ	Acier	408	392	406
	Aluminium	6	5	5
	Cartons	2 806	2 767	2 745
	Papiers	12 992	12 971	12 739
	Emballages Liquides Alimentaires	12	4	3
	Plastique PET Clair	485	551	586
	Plastique PET Foncé	154	152	173
	Plastique PEHD	277	286	272
	Total valorisé	17 140	17 128	16 929
	% valorisé sur tonnage entrant	74%	73%	75%

		TONNAGE CENTRE DE TRI (t/an)	
		2019	2020
Tonnage entrant		24 163	25 197
TONNAGE VALORISÉ	Acier	304	550
	Aluminium	29	111
	Cartons	2 132	2 851
	Journaux, revues, magazines	6 357	4 595
	EMR + GM (cartonnettes, autres papiers cartons...)	3 633	5 713
	Emballages Liquides Alimentaires	73	208
	PETc (bouteilles eaux minérales)	601	680
	Flux dév. (mix plastiques)		350
	PE-PP (flacons produits ménagers)	497	616
	Films plastiques (souples)	36	291
	Total valorisé	13 662	15 965
% valorisé sur tonnage entrant	70%	70%	

La nécessaire modernisation du site

Au terme des études menées en 2013, il a été décidé de procéder à l'extension des équipements sur la parcelle de terrain adjacente propriété de la Métropole pour porter la capacité de tri à 35 000 tonnes par an, permettant ainsi de limiter les coûts d'investissement et la durée de l'arrêt de l'exploitation et donc les surcoûts pendant la phase travaux.

Après l'attribution fin 2017 du marché global de performance pour la conception, construction et exploitation du process, puis la délivrance du permis de construire le 25 octobre 2018, et de l'autorisation d'exploiter le 26 décembre 2018, les travaux ont débuté dès le mois de janvier 2019. L'ancien process a été démonté en juin 2019 pour permettre l'installation des nouveaux équipements. Pendant cette période, les déchets recyclables ont été détournés pour traitement auprès de différents centres de tri.



La remise en service industriel de l'installation a eu lieu tout début 2020 conformément au planning prévisionnel, dans le respect du planning et de l'enveloppe financière prévisionnels. 25 196 tonnes ont été traitées en 2020.

Les essais de vérification de performances initialement programmés au printemps 2020 ont dû être reprogrammés à l'automne du fait de l'épidémie de COVID 19 et la réception des installations a été prononcée fin 2020, engageant le contrat d'exploitation pour une durée de six ans.

L'extension des consignes de tri a entraîné une augmentation des tonnages de déchets recyclables. 25 196 tonnes ont ainsi été admises sur le centre de tri Demeter en 2020, dont 107 tonnes en décembre 2020 en provenance du Syndicat Centre Hérault au titre de la convention conclue pour la tri des déchets du syndicat. Il convient toutefois de noter que l'extension des consignes de tri s'est accompagnée sur la Métropole comme sur l'ensemble du territoire national d'une augmentation significative de taux de refus et d'indésirables qui s'établit désormais autour de 30% en lieu et place des 25% constatés avant modification des consignes. Des actions de communication et sensibilisation correctrices seront menées en 2021.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

La qualité des méthodes d'exploitation repose sur la certification de l'organisation de la société exploitante suivant trois référentiels :

- ISO 9001 pour la Qualité
- ISO 14001 pour l'Environnement
- OHSAS 18001 pour la Santé, la Sécurité et les conditions de travail

C - L'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Castries (ISDnD)

Mis en service en septembre 2008, l'ISDnD de Castries accueillait les encombrants collectés en déchèteries, les refus de tri des encombrants collectés en porte à porte, les déchets de nettoyage de voirie des communes membres de la Métropole, ainsi qu'une partie des sous-produits non valorisables de l'unité de méthanisation Amétyst.

L'exploitation d'un nouveau casier n°2, avait été autorisée par arrêté préfectoral du 25 novembre 2013, pour une nouvelle durée de 5 ans et une capacité technique identique à celle du casier n°1 maintenue à 83 000 tonnes par an.

Afin d'assurer la continuité du service suite à la fermeture de l'installation de stockage fin 2019, Montpellier Méditerranée Métropole a recherché de nouvelles capacités d'accueil et de traitement des refus issus des unités de prétraitement ainsi que des encombrants issus du service des déchèteries, conformes au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Ce plan, approuvé fin 2019, définit les nouveaux objectifs et cadres de la prévention et de la gestion des déchets à horizon de 6 et 12 ans (2025 et 2031). Au regard de ces objectifs, le constat dressé de la disponibilité de capacités suffisantes de traitement sur le territoire de la région conduit en l'élargissement des zones de chalandise des installations de traitement autorisées.

Cette fermeture a donc modifié en 2020 de façon significative l'économie de la filière de traitement des déchets de la Métropole en générant une augmentation des dépenses de plus

de 10 M€. Le montant global de la gestion des marchés pour l'élimination des déchets ultimes, répartis selon 4 lots (fonction du type de déchets à traiter) a ainsi été de 15 M€ en 2020.

L'année 2020 a été consacrée à l'instruction du dossier de cessation d'activité en vue de la réalisation des travaux de couverture définitive du site en 2021.

La Métropole a mis en service en mars 2019, l'installation complémentaire de valorisation du biogaz capté, autorisant le bénéfice d'un taux de TGAP bonifié pour le dernier exercice d'exploitation.



Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

Tout au long de l'année 2020, Montpellier Méditerranée Métropole a procédé à un nombre important de mesures de contrôle et de suivi prescrites par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2013 portant, entre autres, sur les eaux de ruissellement interne (eaux pluviales), les eaux souterraines dont la source de Fontgrand, la Cadoule (Indice Biologique Global Normalisé), la faune et la flore, le bruit, les tirs de mine, le biogaz, le suivi des odeurs...

D - La plateforme de Grammont

La valorisation des déchets verts, principalement déposés dans les déchèteries (Points Propreté) de la Métropole, est assurée pour partie par la plateforme de valorisation de Grammont exploitée en régie : en 2020, elle a traité 17 891 tonnes en provenance des déchèteries de la moitié Est du territoire, des services techniques municipaux des communes de la Métropole et des entreprises d'espaces verts. La majorité des végétaux reçus a été broyée et livrée à l'unité de méthanisation AMETYST pour servir de structurant à la maturation des digestats, ou encore à la nouvelle station d'épuration des eaux usées de Baillargues, pour servir à la fabrication de compost.

6 594 tonnes de déchets verts en provenance des déchèteries de l'Ouest de la Métropole ont été traitées par l'établissement Véolia de Pignan, bénéficiaire d'un marché public de prestations de service conclu avec la Métropole. Elles ont été, soit broyées et utilisées en co-produits pour le compostage de boues issues des stations d'épuration des eaux usées de la Métropole, soit directement compostées sur place.

E - L'unité de valorisation énergétique OCREAL

Le marché conclu avec la société OCREAL et les obligations relatives à la délégation de service public transférées du syndicat mixte « Entre Pic et Etang » sont arrivés à échéance au 30 juin 2019.

Dans le cadre des contrats conclus pour l'élimination des refus des installations de traitement et des déchets ultimes de la Métropole, l'unité OCREAL est intégrée dans le panel des installations d'accueil.



Unité de valorisation énergétique OCREAL

F - Les unités complémentaires de traitement gérées par des structures privées

- 17 419 tonnes de déchets inertes issus des Points Propreté en 2020 ont été transférées sur le site géré par la société SOVAMI à Grabels (triés et en grande partie réutilisés, par exemple en remblai routier).

- 9 179 tonnes d'encombrants collectées en porte-à-porte ont elles aussi été triées par catégorie de matériaux, sur le centre de tri DIB exploité par la société SMN à Garosud situé sur la commune de Montpellier.

- 7 914 tonnes de bois collectées en Point Propreté ont été expédiées sur le centre de tri et de valorisation de VEOLIA à Pignan et 98 % valorisées, soit en bois de chauffage (bois de classe A) pour alimenter la chaufferie bois de l'université Paul Valéry située à Montpellier, soit en panneaux d'agglomérés (bois de classe B) dont les usines de transformation se situent en Italie et en Espagne.

5

L'exploitation des Points Propreté



Point Propreté de Baillargues

68 205

tonnes collectées

4

nouvelles bennes éco-mobilier mises en place en 2020

12

unités privées prévues pour l'accueil des professionnels

L'exploitation des Points Propreté

- A - Les installationsp. 36
- B - Le programme de modernisation des déchèteriesp. 37
- C - Les filièresp. 38

D - Les nouvelles conditions d'accueil des professionnels en déchèteries..... p. 38

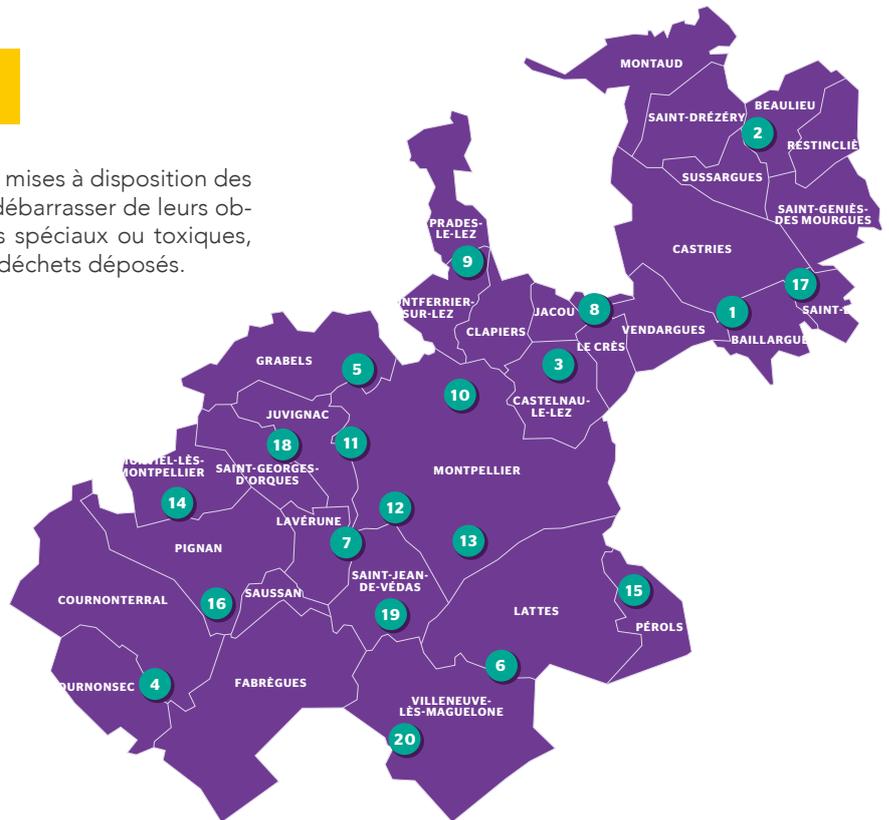
A - Les installations

Les 20 Points Propreté, qui sont des déchèteries mises à disposition des habitants sur le territoire afin qu'ils puissent se débarrasser de leurs objets encombrants, végétaux, gravats et déchets spéciaux ou toxiques, permettent de valoriser plus des deux tiers des déchets déposés.

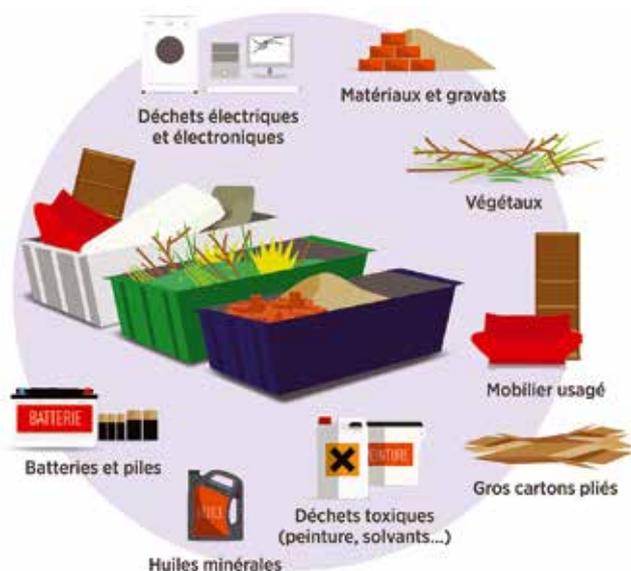
L'accès au service est réservé aux ayants droit, c'est-à-dire aux ménages et autres petits producteurs de déchets munis d'un titre d'autorisation et implantés dans le périmètre de Montpellier Méditerranée Métropole, utilisant des véhicules de tourisme ou des véhicules utilitaires d'un poids total en charge maximal de 3,5 tonnes.

Les dépôts sont acceptés dans la limite d'un mètre cube sans toutefois excéder 2 tonnes par semaine, par usager et par site.

Depuis 2017, l'annexe 2 à l'arrêté n°A2017-52 précise le règlement intérieur des Points Propreté, avec une nouveauté, la limitation du gabarit des véhicules entrants à 2 mètres de haut, condition validée par les représentants des professionnels usagers des déchèteries.



INDICATEUR	TONNAGE ENTRANT POINTS PROPRETÉ (DÉCHÈTERIES)					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Tonnage annuel (t/an)	91 241	71 545	75 395	73 680	68 205	- 5 475	-7.4%



Que pouvez-vous déposer dans les déchèteries ?

- Mobilier*
- Batteries et piles, piles, piles de voitures et déchets toxiques (peintures, solvants...)
- Végétaux*
- Objets encombrants*
- Matériaux et gravats*
- Cartons
- Métaux
- Déchets électriques et électroniques (hors réfrigérateurs, climatiseurs, appareils électroménagers...)
- Textiles
- Bois

L'accès aux déchèteries est réservé aux titulaires de la carte Pass Métropole.

Respectez les règles de sécurité du parking indiqué sur votre carte.

DONNEZ LEUR UNE DEUXIÈME VIE !
Textiles, mobilier, appareils électriques peuvent être utiles à quelqu'un de votre entourage ou destinés à une association humanitaire. Avant de les jeter, pensez-y !

Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !
N° gratuit 0 800 88 11 77

montpellier3m.fr

Les Points Propreté
Où, quand, comment jeter utile ?

Ensemble, éco-responsables.

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
N° gratuit 0 800 88 11 77

Le site www.montpellier3m.fr/villebelle/ donne toutes les informations sur ces installations (horaires, accès,...).

	TONNAGE POINTS PROPRETÉ (DÉCHÈTERIES) (t/an)						Évolution 2019/20
	2016	2017	2018	2019	2020		
Inertes	23 993	18 491	18 503	19 264	17 419	SOVAMI - Grabels	-9.6%
Bois	12 359	9 648	8 978	8 921	7 814	ACTISOL - Pignan	-12.4%
Végétaux	11 136	9 688	11 913	10 230	11 056	Plateforme GRAMMONT	+8.1%
	8 930	6 982	7 390	6 238	5 220	ACTISOL - Pignan	-16.3%
Métaux	2 152	1 215	1 175	1 848	1 484	AUBORD recyclage	-19.7%
Cartons	2 570	2 188	2 604	2 054	2 066	SMN - Montpellier	+0.6%
DEEE	722	687	759	932	1 216	Emmaüs/Ressorcerie + ERCA	+30.5%
Déchets spéciaux	368	412	490	544	567	TRIADIS + filière Eco DDS	+4.2%
DEA (meubles)	760	1 047	2 020	2 714	2 146	Filière ECO-MOBILIER	-20.9%
Encombrants	1 010	867	1 293	1 045	19 218	SMTVD / SMN	-6.4%
	27 881	20 320	20 253	19 496			

B - Le programme de modernisation des déchèteries

En février 2016 et pour un coût global prévisionnel de 7,1 M€, a été adopté un programme pluri-annuel de modernisation des installations afin de les rendre plus attractives et d'accroître le taux de valorisation des déchets.

Ce programme de rénovation des déchèteries, qui se déroulera sur plusieurs exercices afin d'assurer la continuité du service, prévoit principalement :

- la mise à niveau des installations en matière de gestion des eaux de plateforme, de stockage des déchets diffus spéciaux et de dispositifs antichute ;
- la remise à niveau des éléments d'infrastructure (quais, voirie) et de clôture des sites frappés de vétusté ;
- la mise en place de dispositifs d'aide à la gestion et de sécurité (contrôle d'accès, vidéo surveillance) ;
- la création d'une identité visuelle pour l'ensemble du parc.

Après la rénovation du Point Propreté de Castelnaud le Lez en 2015 qui a constitué le pilote, le programme de rénovation des 20 déchèteries de la Métropole, d'un coût global prévisionnel de 7,1 M€ HT, s'est poursuivi avec la réouverture des installations de Cournonterral, de Montpellier Prés d'Arènes et Saint Brès début 2020.

Complémentairement, des crédits d'investissement ont ainsi été engagés au titre des études en 2020, pour permettre la poursuite des travaux en 2021 sur les installations de Ville-neuve les Maguelone et Pignan au 1^{er} semestre, suivies de Saint Georges d'Orques et Montferrier s/Lez, Prades le Lez au second semestre.

La continuité du service pendant l'épisode de COVID 19

Le service public de gestion des déchets ménagers constitue un des piliers de l'hygiène et de la salubrité publique. Le maintien de sa capacité à garantir les niveaux de service nominaux a été la préoccupation permanente de la Direction de la Propreté et Valorisation des Déchets.

S'agissant du service des déchèteries, les 20 déchèteries de la Métropole ont été fermées au début de la période de confinement parce que l'évacuation des déchets occasionnels des particuliers n'était jusqu'alors pas considérée comme un acte essentiel de la vie des habitants invités au confinement, et que l'arrêt de certains exutoires ne permettait plus l'évacuation de catégories déchets déposés en déchèteries (gravats, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets d'ameublement, déchets diffus spécifiques).

Pour les déchets végétaux, une communication spécifique a été diffusée pour inciter les usagers à valoriser, autant que faire se peut, leurs déchets de jardinage à la parcelle (compostage, mulching, ...) et à reporter, autant que possible, les gros travaux de jardinage.

Cependant, du fait de certaines actions de taille ne pouvant être reportées, notamment pour la lutte contre le risque incendie (OLD), il a été proposé de ré-ouvrir dès le 22 avril partiellement les déchèteries sur prise de rendez vous préalable, afin de permettre l'accueil exclusif des déchets végétaux des particuliers et artisans dans le respect du règlement des installations sur 9 installations maillant le territoire : Baillargues-Castries, Castelnaud-le-Lez, Mosson, Grabels, Prés d'Arènes, Pérols, Villeneuve-les-Maguelone, Saint Jean de Védas et Pignan selon les modalités ci-dessous :

Accès sur la base d'une prise de rendez-vous au n° gratuit « Allo Déchets & Propreté 0800 88 11 77 » : sur la base d'un tableau permettant, pour chacune des déchèteries ré-ouvertes sur leur amplitude d'ouverture habituelle (hors dimanche), l'accès simultané à 2 déposants préalablement inscrits sur une plage de 10 minutes (pouvant monter à 4 selon l'affluence dans le respect des règles de distanciation – 1 benne tous les 2 quais).

2 gardiens par déchèterie (1 à l'entrée qui filtre en ouvrant le portail et en le refermant derrière les 2 entrants + 1 sur le

quai supérieur supervisant les dépôts) ; la présence simultanée de 2 gardiens par déchèteries ouvertes justifie la limitation du nombre de déchèteries ouvertes.

Afin d'éviter les tensions à l'entrée des déchèteries, la prise de rendez-vous rappellera qu'il ne faut amener que des déchets végétaux, à l'exclusion de tout autres déchets et des panneaux mentionnant en grands caractères l'accès exclusif aux déchets végétaux et sur rendez-vous seront installés à l'entrée de chaque site; les gardiens auront par ailleurs à leur disposition les coordonnées téléphoniques des polices municipales des communes concernées.

Progressivement, l'ensemble du parc de déchèteries a été réouvert sur rendez-vous, puis avec levée des rendez vous à la fin du confinement.

Au second confinement d'octobre, l'ensemble des services, compris les déchèteries a été maintenu à son niveau de service nominal, sans aucune interruption.

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à son environnement

Au-delà des travaux de rénovation qui auront notamment pour objectif de remettre à niveau les dispositifs d'assainissement et de sécurité des installations, le changement en 2016 de l'ensemble des armoires à déchets spéciaux par des équipements plus grands répondant aux dernières normes environnementales a pour effet d'améliorer significativement les conditions de stockage et les quantités de ces déchets toxiques ou dangereux déposés par les ménages.

C - Les filières

Depuis 2014, 16 bennes « Eco-mobilier » sont désormais en service dans les déchèteries, gérées par l'éco-organisme qui prend en charge l'évacuation et la valorisation issus des déchets d'équipements d'ameublement (Mobilier) déposés par les usagers. Ces bennes ont permis en 2020 de collecter 2 146 tonnes de DEA à la charge exclusive d'Eco-mobilier.

Depuis 2006, Montpellier Méditerranée Métropole fait collecter par Emmaüs les équipements électriques et électroniques usagés déposés par les habitants dans les déchèteries : environ 10% d'entre eux sont réparés et remis en vente à bas prix auprès des personnes défavorisées, le solde étant confié à l'éco-organisme Ecologic pour être dépollué, démantelé et valorisé : 1 216 tonnes ont été collectées en 2020.

D - Les nouvelles conditions d'accueil des professionnels en déchèteries



En lien avec les dispositions du décret du 10 mars 2016 qui oblige une grande partie des entreprises productrices à trier les flux de papier, métal, plastique, verre et bois, et qui instaure d'autre part une obligation de reprise par les distributeurs, Montpellier Méditerranée Métropole a accompagné l'amélioration des pratiques de tri et de réduction des déchets chez les professionnels.

Au terme d'un travail d'échanges et de concertation mené en 2016 avec les acteurs économiques locaux (CCI, CMA, CAPEB, fédérations professionnelles et opérateurs spécialisés dans le tri et la valorisation des déchets), les modalités d'accueil et de prise en charge des déchets dans les déchèteries de la Métropole ont été modifiées depuis le 30 janvier 2017, avec une limitation de l'accès aux véhicules de tourisme et petits véhicules utilitaires.

Cette démarche a permis de renforcer des installations privées existantes de recyclage et de valorisation des déchets d'activités économiques et d'en faire émerger de nouvelles dans un objectif de maillage du territoire : depuis début 2017, 12 installations privées offrent sur le territoire métropolitain une solution aux producteurs de déchets en gros volumes répondant aux nouvelles exigences réglementaires d'amélioration du tri et de la valorisation des déchets.

6

La communication



GUIDE DE TRI

ET DE COLLECTE 2019
2020

NOUVEAU : TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
N° gratuit 0 800 88 11 77 depuis un poste fixe
montpellier3m.fr/villebelle

**Ensemble,
éco-responsables.**

Montpellier
Méditerranée
métropole

52 697

appels au n° gratuit
« Allô Déchets & Propreté »
+ **35 204** formulaires e-services

25 000

cendriers de
poche distribués

La communication

A - Une campagne globale	p. 40
B - Les appels au n° gratuit	p. 41
C - Le partenariat avec les gestionnaires d'habitat collectif	p. 42

A - Une campagne globale

Offrir aux habitants une Métropole propre passe par leur implication pour préserver collectivement l'environnement.

Une grande campagne pluri annuelle de communication sur le tri des déchets et la propreté a été lancée à l'automne 2015 et s'est poursuivie jusqu'en 2020. Elle vise à sensibiliser dans la durée les habitants afin d'entraîner des évolutions de comportement par l'utilisation répétée de messages sur différents supports : affiches, presse, réseaux sociaux, audiovisuel.

Par ailleurs, le déploiement et le renforcement des équipements de collecte sélective en porte à porte et en points d'apport volontaire s'accompagnent d'opérations de communication visant à sensibiliser les habitants aux gestes de tri ainsi qu'à la prévention des déchets.

La loi Transition Energétique pour le Croissance Verte d'août 2015 porte à -10% l'objectif national de diminution entre 2010 et 2020 du ratio annuel de production par habitant de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). Cette ambition a été portée à -15% à l'échéance 2025 pour la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire de février 2020.

L'objectif 2020 avait d'ores et déjà été atteint dès 2017 sur le territoire métropolitain grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du 1^{er} programme local de prévention des déchets (PLPD) engagé en 2011 d'une part, et du programme de rénovation des déchèteries d'autre part, lequel vise à moderniser les 20 Points Propreté de la Métropole dans le respect du règlement limitant les apports en gros volumes.

Afin d'atteindre les nouvelles ambitions réglementaires, un 2^e programme local de prévention des déchets a été mis en chantier fin 2020.

L'accent a été mis sur la participation des habitants aux différentes actions de prévention des déchets et de propreté urbaine au travers notamment des opérations de nettoyage citoyens, de la distribution de cendriers de poche, de l'installation des composteurs de quartiers et de l'animation du « grand jeu de la propreté » dans les classes des écoles primaires...

Ainsi, les agents de proximité sont intervenus dans la mise en œuvre des « scènes d'incivilité » sur la Ville de Montpellier et les messagers de la prévention et du tri ont joué un rôle central dans le dispositif de sensibilisation : ils ont porté les messages du tri et de la prévention des déchets sur de nombreuses manifestations dont la Fête de la Tomate à Clapiers, Antigone des Associations, Accueil des nouveaux Montpelliérains, Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

Ils ont par ailleurs accompagné les opérations de collecte mobile chaque mois (hors juillet et août) sur le quartier Centre de Montpellier à l'aide de la remorque de tri (mini déchèterie) et contribué activement à la réussite du démarrage des composteurs collectifs.

La mise en place de l'extension des consignes de tri a enfin été l'occasion d'une grande campagne de communication. Début 2020, les messages et supports d'information sur les nouvelles consignes de tri ont été largement diffusés (dans les boîtes à lettres, dans les locaux poubelles, sur les bacs). Des campagnes de communication « engageante » ont été réalisées en 2020 dans des quartiers pour lesquels les performances de tri demeurent faibles.

Parmi les actions mises en place en 2020, l'on peut citer en particulier :

- 20 000 autocollants STOP PUB distribués par les guichets uniques.
- 2 200 composteurs individuels distribués et 63 sites collectifs (résidences, établissements d'enseignement, sites de bureaux) équipés gratuitement. 247 foyers ont reçu un soutien financier et technique à l'acquisition de lombricomposteur ou de poules. Par ailleurs, la Métropole s'est rapprochée des Conseils de quartier et des associations locales pour mettre en place et co-gérer des composteurs de quartier, à l'instar de celui des Grisettes mis en place à l'été 2017. 5 nouveaux sites ont ainsi été installés en 2020.
- La promotion du réemploi au travers de collectes de proximité réalisées en centre-ville de Montpellier à l'aide d'une mini déchèterie (63 collectes en 10 points différents du quartier).
- À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 21 au 29 novembre, et dans le cadre de sa politique zéro déchet, Montpellier Méditerranée Métropole a proposé des animations de sensibilisation à la réduction des déchets et des solutions à mettre en œuvre au quotidien pour y parvenir:
 - 36 animations scolaires sur le compostage et la réduction des déchets assurés par l'association APIEU dans des écoles de tout le territoire

- 25 écoles du territoire ont participé à la collecte de jouets au profit d'Emmaüs
- Dans un souci de développer l'éco-exemplarité de ses agents, un quizz interne sur la thématique de la réduction des déchets à destination des agents de la métropole de Montpellier, de la Ville de Montpellier et du CCAS a été organisé. Les gagnants ont remporté un kit zéro déchet composé d'éléments achetés chez des commerçants du centre-ville de Montpellier.
- Montpellier Méditerranée Métropole a lancé une grande campagne de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des habitants et des habitantes du territoire.
- À l'occasion de la semaine nationale de sensibilisation des commerçants au zéro déchets, Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu un dispositif incitant commerçants et clients à utiliser des emballages réutilisables. Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec l'association Montpellier Zéro Déchet, a mis à disposition des habitants un macaron autocollant à distribuer dans les commerces alimentaires de proximité afin de réduire les déchets liés aux emballages. Les habitants de la Métropole peuvent récupérer gratuitement des macarons autocollants dans les 31 guichets uniques de la Métropole puis peuvent les proposer à leurs commerçants, pour qu'ils soient affichés dans une zone bien visible dans leur boutique. Les commerçants qui affichent le macaron, manifestent ainsi leur soutien, et acceptent les contenants propres et secs de leurs clients (sac à vrac, sac à pain, bocaux, tasse à café...).

B - Les appels au n° gratuit « Allô Déchets & Propreté »

Le numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 permet aux usagers d'obtenir une information sur le fonctionnement du tri et des collectes.

Il sert également de relais pour l'attribution et la maintenance des bacs de collecte et prend en charge les doléances exprimées par les usagers vis-à-vis des services de collecte et de nettoyage. En 2020, 52 697 appels ont été réceptionnés par ce standard.

Par ailleurs, depuis fin 2012, le formulaire internet « e-service » vient compléter les services au citoyen et près de 35 204 formulaires ont été enregistrés en 2020, en grande partie au travers des guichets uniques présents dans chaque commune.

Au total, ce sont donc plus de 87 901 demandes qui ont été reçues par la DPVD au titre de la gestion des déchets et de la propreté, ce qui atteste de l'efficacité du dispositif de prise en compte des demandes des usagers du service public.

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

INDICATEUR	APPELS AU NUMÉRO GRATUIT					Évolution 2019/2020	
	2016	2017	2018	2019	2020		
Nombre d'appels/an	35 948	22 727	18 681	23 778	52 697	+28 919	+121.6%

La continuité du service pendant l'épisode de COVID 19

S'agissant du service des déchèteries, après avoir été fermées au début du 1^{er} confinement 2020, les 20 déchèteries de la Métropole ont progressivement été ré-ouvertes sur prise de rendez-vous. Ce numéro d'appel gratuit 0 800 88 11 77 a ainsi permis aux usagers d'obtenir un rendez-vous pour s'y rendre.

À ce titre, ce sont 19 715 appels qui ont été reçus ainsi que 2 390 formulaires internet traités.

C - Le partenariat avec les gestionnaires d'habitat collectif

Dans le prolongement des conventions de partenariat signées en 2010, en 2011, en 2013 et en 2016 entre la Communauté d'Agglomération de Montpellier et l'Office Public de l'Habitat ACM afin de mettre en œuvre les mesures destinées à améliorer les performances du tri sélectif et à accompagner la réduction des déchets dans l'habitat collectif, une nouvelle convention a été signée en septembre 2019 pour une période de 3 ans, qui prévoit notamment :

- le maintien des 2 postes de « messenger de la prévention et du tri des déchets » financés par la Métropole à hauteur de 50 000 € par an,
- l'éco-exemplarité au sein de la structure ACM en matière de prévention des déchets, avec l'établissement d'un diagnostic des déchets produits par les services,
- la poursuite de la formation des personnels d'ACM à la problématique du tri et de la réduction des déchets,
- le relais par ACM de la communication de Montpellier Méditerranée Métropole relative au tri des déchets, à la collecte des encombrants et à la prévention des déchets auprès des locataires, du personnel et des partenaires d'ACM, au travers de différents supports : site Internet, intranet, livret d'accueil du locataire, courriers, affichage dans les résidences...,
- la mise en place de supports spécifiques pour l'accueil des nouveaux locataires de l'OPH ACM (règlement de collecte, guide du tri, stop pub, objets promotionnels...) et d'une procédure d'accompagnement à la livraison des nouvelles résidences (boîtage, animations, porte à porte...),

- le développement d'actions et d'animations pour l'amélioration du tri des emballages et plus particulièrement du verre,
- la poursuite d'opérations de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets des jeunes publics, en collaboration avec les associations de locataires, les comités de quartier ou d'autres partenaires présents dans les quartiers,
- la mise en place d'un travail collaboratif afin de valider les méthodes de mise en place du compostage collectif en pied d'immeubles et permettre ainsi d'équiper plus de 50 résidences,
- la recherche et la mise en œuvre de solutions de gestion des encombrants, dans l'intérêt des deux parties et avec un double objectif de gestion de la propreté et de réduction des déchets,
- la planification d'un nouveau programme de sensibilisation au tri, hiérarchisant les résidences où les actions sont prioritaires et définissant les modes d'intervention.

Par ailleurs, des relations privilégiées sont en train de se créer avec les autres bailleurs dans le cadre du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) porté pour la première fois par la Métropole.

Un projet d'amélioration du tri initié avec le CROUS dans les résidences universitaires a été retenu dans le cadre du PAC Eco-Emballages.

7

L'administratif et le financier



11,25%

taux de TEOM
inchangé
depuis 2009

12

M€
d'investissement
global

6,3

M€ de recettes
issues du tri
sélectif

L'administratif et le financier

A - Le financement du service	p. 44
B - Les dépenses	p. 45
C - Les recettes	p. 46

A - Le financement du service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont le taux de 11,25% est constant depuis 2009, a généré 76.24 M€ de recettes en 2020.

La redevance spéciale

Montpellier Méditerranée Métropole a instauré la redevance spéciale concernant les déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L.2333-78 et L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les établissements publics et les gros producteurs privés de déchets assimilés (> 3 000 litres par semaine) collectés par le service public.

En 2020, 390 établissements étaient redevables. La redevance spéciale a représenté une recette de 3.4 M€.

Cette redevance spéciale s'applique à toute personne physique ou morale (en dehors des ménages) indépendamment de sa situation au regard de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés. Cette redevance spéciale s'applique à

l'ensemble des usagers du service sans aucune exonération possible.

A partir de 5 000 litres hebdomadaires de déchets produits, la collectivité se réserve aussi le droit de ne pas répondre favorablement à une demande de collecte du fait des sujétions techniques particulières que peut rencontrer le service dans l'organisation des collectes. Le producteur devra alors contractualiser avec un prestataire privé, conformément à la réglementation en vigueur.

Les tarifs de la redevance spéciale sont modulés en fonction de l'effort de tri réalisé, soit pour 2020 (inchangés par rapport à 2017) :

- déchets non recyclables : 0,0295 euro par litre
- déchets recyclables (en mélange, biodéchets ou papiers blancs) : 0,019 euro par litre

Les principaux éco-organismes, partenaires financiers de Montpellier Méditerranée Métropole



En septembre 2017, Ecofolio et Eco-Emballages se sont rapprochées et forment désormais CITEO, afin notamment d'accélérer le développement de l'économie circulaire. ECO-EMBALLAGE, plus ancien éco-organisme de France, assure depuis 1992 le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Son objectif est d'inciter au geste du tri, d'accompagner la collecte, d'encadrer le recyclage et de promouvoir l'éco-conception des emballages. Il soutient la collecte sélective en versant des aides financières aux collectivités grâce à la contribution payée par les metteurs sur le marché d'emballages. Ce soutien est d'autant plus important que le rendement à l'habitant est élevé. ECOFOLIO, éco-organisme créé en 2006 dont la mission est de développer le recyclage des papiers en France. Il soutient financièrement le recyclage des papiers, notamment au travers d'une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, pour alléger la charge financière supportée par la collectivité.



Depuis 2012, ECOMOBILIER organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Lors de l'achat d'un meuble neuf, une éco-participation est à la charge du consommateur. Elle s'applique à tous les éléments d'ameublement et est ensuite reversée à Eco-mobilier pour financer l'organisation de la filière (mise en place de bennes meubles sur les déchèteries notamment).



ECOLOGIC est l'un des trois éco-organismes agréés pour la collecte des DEEE ménagers (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Il met en place et développe un dispositif de collecte, de recyclage et de valorisation des DEEE, opérationnel sur l'ensemble du territoire depuis 2006.



Eco TLC est l'éco-organisme des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures, dont le rôle, depuis 2008 est de favoriser la récupération et la valorisation des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) usagés.



DASTRI a été créé en 2009 pour la collecte des DASRI-PAT (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux des Patients en Auto-Traitement). Il met en place et développe des dispositifs de collecte, de recyclage et de valorisation, notamment au travers des pharmacies.



ECO-DDS est un éco-organisme, créé en 2013, dont l'objectif est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages. Les DDS sont des déchets susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour l'environnement ou pour la santé.

B - Les dépenses

Les dépenses globales

Section investissement : 12 083 214 € TTC

Section fonctionnement (hors dépenses de personnels) : 77 951 963 € TTC

Les dépenses principales

COLLECTE - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (€ TTC)			Évolution 2019/2020
	2019	2020	
Contrats de prestation de collecte	21 517 174	23 831 122	+10.8%
Contrats de maintenance des bacs de précollecte	771 550	931 354	+20.7%
Gestion des Points Propreté (déchèteries)	5 835 604	5 186 729	-11.1%
Gestion des Points Verts (Apport Volontaire)	902 360	1 312 382	+45.4%
TOTAL	29 026 688	31 261 587	+7.7%

COLLECTE - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (€ TTC)			Évolution 2019/2020
	2019	2020	
Achat bacs pré-collecte	477 653	899 287	+88.3%
Travaux sur les Points Propreté (déchèteries)	1 057 002	1 711 644	+61.9%
Achats colonnes PAV	299 251	6687 698	+123.1%
TOTAL	1 833 906	3 278 629	78.8%

TRAITEMENT ET VALORISATION - DÉPENSES FONCTIONNEMENT (€ TTC)			Évolution 2019/2020
	2019	2020	
Exploitation Centre de tri des déchets ménagers	4 530 120	6 231 000	+37.5%
Exploitation ISDND	2 391 740	464 373	-80.6%
TGAP (incinération stockage)	2 029 602	0	-100%
Tri encombrants et valorisation déchets bois	3 069 285	2 933 381	-4.4%
Unité valorisation énergétique OCREAL	2 021 257	0	-100%
Traitement par méthanisation (DSP AMETYST)	14 564 435	14 881 943	+2.2%
Marchés de transferts, traitement déchets ultimes (4 lots)	605 000	15 691 008	+ 2 493.6%
TOTAL	29 520 574	40 201 705	+36.2%

TRAITEMENT ET VALORISATION - DÉPENSES INVESTISSEMENT (€ TTC)			Évolution 2019/2020
	2019	2020	
Travaux liés à l'unité de méthanisation	362 584	1 657 776	+357.2%
Travaux liés à l'exploitation de l'ISDND casiers 1 et 2	545 966	1 069 677	+95.9%
Travaux liés au suivi post exploitation du Thôt	-	-	-
Travaux pour le centre de tri DEMETER	9 175 350	5 275 124	-42.5%
TOTAL	10 083 900	8 002 577	-20.6%

Remarque : Les éléments financiers ci-dessus sont extraits du Compte Administratif 2020 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile ; ils n'intègrent pas par ailleurs les dépenses de personnels et de frais généraux (structures, services support, moyens généraux).

C - Les recettes

RECETTES (€ TTC)			Évolution
	2019	2020	2019/2020
Produits des droits d'accès à Grammont (déchets verts)	167 041	169 706	+1.6%
Produits reprise ferraille	467 852	247 898	-47%
Produits reprise papiers cartons (PAV)	62 727	75 078	+11.6%
Produits reprise verre	330 940	273 746	-17.3%
Produits reprise du centre de tri (papiers cartons)	154 114	198 543	+28.8%
Produits reprise cartons porte-à-porte	28 774	32 980	+14.6%
Produits reprise matières plastiques / acier / alu	204 165	268 092	+31.3%
Soutiens Eco-Emballages à la tonne triée	4 257 804	4 509 369	+5.9%
Autres soutiens éco-organismes	464 329	538 630	+16%
Redevance Spéciale	3 916 408	3 433 062	-12.3%
TEOM	74 049 573	76 237 464	+3%
TOTAL	84 103 727	85 984 568	+2.2%

Les collectes sélectives ont donc généré environ 6,3 M€ de recettes, dont environ 5,1 M€ de soutiens à la tonne triée de la part des éco-organismes mettant en œuvre les différentes filières de responsabilité élargie des producteurs (Citeo pour les emballages ménagers, EcoFolio pour les papiers graphiques, Ecologic pour les déchets d'équipement électriques et électroniques), le solde de 1,2 M€ étant constitué des recettes de ventes des matériaux recyclés.

Les perspectives

2021



Montpellier Méditerranée Métropole a développé une filière de traitement des déchets ménagers collectés sur son territoire, conforme au plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGD-ND) du département de l'Hérault.

Le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets définit les nouveaux objectifs et cadres de la prévention et de la gestion des déchets à horizon de 6 et 12 ans (2025 et 2031). Le projet de plan constate ainsi que la région est en situation d'excédent de capacités de stockage et que la capacité régionale actuelle d'incinération est suffisante au regard des objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV). Il conduit donc d'une part, à ne pas autoriser de création de nouvelles capacités de stockage ou de valorisation énergétique, et d'autre part à élargir les zones de chalandise des installations de traitement.

Dans ce cadre, les nouveaux contrats conclus pour l'accueil et le traitement des différents flux de Déchets ultimes issus des installations de la Métropole ont modifié significativement l'économie du service, du fait notamment de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, générant dès 2020 une augmentation des dépenses de plus de 10M€. Ces dépenses iront croissantes au cours des années à venir.

L'enjeu des prochaines années consiste à diminuer les quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMr) et à maîtriser les coûts, en agissant sur les différents leviers que sont :

- La réduction à la source, au travers d'un 2^e programme local de prévention des déchets ambitieux ;
- L'augmentation des performances de tri, en particulier par la généralisation du tri des bio-déchets qui, réglementairement, doit être effective avant fin 2023, mais aussi par une plus grande efficacité de la collecte sélective des papiers et emballages permise par la modernisation et l'extension des capacités du centre de tri Demeter ;
- L'incitation financière afin de « booster » l'évolution des comportements vers plus de sobriété et l'acquisition des gestes de tri par le plus grand nombre.

Il convient en outre de prendre en compte les prochaines échéances des plus importants contrats :

- Le renouvellement des marchés de collecte au 1^{er} janvier 2023 ;
- Le renouvellement de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de méthanisation Ametyst au 1^{er} janvier 2025.

Enfin, les évolutions réglementaires de ces dernières années et plus récemment l'adoption de la Loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire conduisent Montpellier Méditerranée

Métropole à devoir définir une nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets.

Sans attendre ces constats, le nouvel exécutif avait élaboré un programme ambitieux basé sur des objectifs d'évolution de la stratégie en matière de prévention et gestion des déchets, notamment au travers d'un objectif « zéro déchet ». Concrètement l'ambition est de réduire de 40% à l'horizon de 3 ans le tonnage de déchets ménagers entrants sur l'unité Ametyst.

L'atteinte de cet objectif très ambitieux, qui va bien au-delà des objectifs réglementaires, passera nécessairement par :

- la prévention pour éviter la production de déchets,
- le tri à la source des biodéchets (fraction organique des déchets ménagers et petits déchets verts) pour les extraire des OMR.

Pour rendre ces leviers d'action opérants, il est prévu la mise en œuvre de la tarification incitative d'ici la mi-mandat. Cette stratégie doit permettre à moyen terme de maîtriser financièrement l'évolution du coût de la compétence déchets en diminuant drastiquement les coûts de transport liés au « tourisme des déchets » et les coûts de traitement qui sont aujourd'hui très inflationnistes du fait de la progression de la TGAP dans les prochaines années.

Plusieurs missions ont ainsi été lancées dès la fin 2020 pour définir les modalités de mise en œuvre de cette stratégie:

- Définition du nouveau Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, avec l'objectif de son adoption à la rentrée 2021,
- Définition du schéma directeur de valorisation des biodéchets, dans le cadre de l'Appel à Projets *Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie* lancé conjointement en octobre 2020 par l'Ademe et la Région Occitanie, auquel Montpellier Méditerranée Métropole s'est portée candidate, dont les conclusions sont attendues au début de l'été 2021,
- Définition de la stratégie pour le déploiement de la tarification incitative, dont les conclusions sont également attendues au début de l'été 2021,
- Définition des niveaux de service et mode de gestion de la collecte, intégrant les conclusions de ces précédentes missions, en vue du lancement des consultations d'entreprise pour le renouvellement des contrats qui arriveront à échéance fin décembre 2022.

Glossaire

Biodéchets : Fraction fermentescible des ordures ménagères : reste de repas, épluchures de fruits et de légumes, tonte...

Coût aidé : Coût technique - soutiens des sociétés agréées (Eco-Emballages, EcoFolio...) - aides perçues

Coût complet : Somme des charges

Coût technique : Coût complet - recettes industrielles

Compost : Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques

C.S.R : Combustible Solide de Récupération

Déchets : Selon l'article n°1 de la loi du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »

Déchets ultime : Déchet qui n'est plus valorisable, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique

D.A.E. : Déchets des Activités Économiques

D.E.A. : Déchets d'Équipements d'Ameublement

D.D.S. : Déchets Diffus Spécifiques

D.E.E.E. : Déchets D'Équipements Électriques et Électroniques

D.M.A. : Déchets Ménagers et Assimilés : déchets issus des activités quotidiennes des ménages et déchets issus des activités économiques (artisanat, commerces, bureaux) collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages

D.S.P. : Délégation de Service Public

E.L.A. : Emballage pour Liquide Alimentaire (brique alimentaire)

E.M.R. : Emballages Ménagers Recyclables (carton)

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

O.M.A. : Ordures Ménagères et Assimilées (hors encombrants et hors déchèteries).

O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles : part des ordures ménagères collectées en mélange après collectes sélectives

P.A.V. : Point d'Apport Volontaire

P.C.I. : Pouvoir Calorifique Inférieur des déchets

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité (flaconnage plastique opaque)

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate foncé ou coloré (bouteille plastique coloré)

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate clair (bouteille plastique incolore)

Population DGF (dotation globale de fonctionnement) : population permanente + un habitant par résidence secondaire

R.E.P. : Responsabilité Élargie des Producteurs

Stockage : Concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée dans des conditions techniques et économiques du moment

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.G.A.P. : Taxe Générale sur les Activités Polluantes (porte sur les déchets incinérés ou enfouis)

Valorisation énergétique : Consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité

Valorisation matière : Le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit, c'est le recyclage

Valorisation organique : Mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles par compostage

Rapport annuel 2020

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Etabli en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Des questions sur vos déchets ? Nous vous guidons !

RUBRIQUE

montpellier3m.fr/villebelle

N° gratuit | 0 800 88 11 77

Appel gratuit depuis un poste fixe
du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

BAILLARGUES

BEAULIEU

CASTELNAU-
LE-LEZ

CASTRIES

CLAPIERS

COURNONSEC

COURNONTERRAL

FABRÈGUES

GRABELS

JACOU

JUVIGNAC

LATTES

LAVÉRUNE

LE CRÈS

MONTAUD

MONTFERRIER-
SUR-LEZ

MONTPELLIER

MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER

PÉROLS

PIGNAN

PRADES-LE-LEZ

RESTINCLIÈRES

SAINT-BRÈS

SAINT-DRÉZÉRY

SAINT GENIÈS
DES MOURGUES

SAINT GEORGES
D'ORQUES

SAINT JEAN
DE VÉDAS

SAUSSAN

SUSSARGUES

VENDARGUES

VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"



montpellier3m.fr